

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2022

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 39

**MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET
DE L'ARTISANAT**

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
-------------------------	----------

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE **7**

1.	PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2.	PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3.	PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	11
3.1.	BILAN TECHNIQUE	11
3.2.	BILAN FINANCIER	22
3.3.	PERSPECTIVES	28
4.	PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	32
5.	PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	32

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES **37**

6.	PROGRAMME 043: PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT	41
6.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	43
6.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	46
6.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	46
6.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	55
7.	PROGRAMME 044: TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION	57
7.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	59
7.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	62
7.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	62
7.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	70
8.	PROGRAMME 167: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE	71
8.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	73
8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	75
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	75

NOTE EXPLICATIVE

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND 30, deux objectifs interpellent prioritairement le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat au regard de ses missions présentées dans le précédent chapitre. Il s'agit notamment de :

Mettre en place des conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays ;

Améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi.

De façon spécifique, il va s'agir :

S'agissant de la croissance économique et la transformation structurelle

Porter le taux de croissance annuel de 4,6% à 8,1% en moyenne sur la période 2020-2030 ;

Porter la croissance du secteur secondaire (hors pétrole) à plus de 8% en moyenne, pour une contribution de plus de 40% du PIB ;

Ramener le déficit de la balance commerciale à moins de 3% en 2030, en portant la part de nos exportations à plus de 50% des produits manufacturés.

Pour ce qui est de la Réduction de la pauvreté et du sous-emploi, il faudra :

Ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030 ;

Ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030 ;

Porter l'Indice du Capital Humain de 0,39 en 2018 à 0,55 et l'Indice de Développement Humain de 0,52 en 2016 à 0,70 en 2030.

Au niveau du secteur des industries et services, il sera question de :

Développer les industries ;

Développer les services non financiers ;

Dynamiser le secteur privé ;

Transformer le système financier ;

Promouvoir l'emploi et l'insertion économique.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Créé par décret N°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, puis modifié et complété par le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) appartient au **secteur Production et Commerce** et au **sous-secteur Industries et services**. Dans l'organisation du travail gouvernemental, il correspond au chapitre 39 et a pour fonction principale **Affaires communes de la production, du commerce et de l'emploi** (Code 91).

Il a été réorganisé par les décrets N°2013/169 du 27 Mai 2013 et N° 2016/128 du 21 Mars 2016 portant organisation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), qui précise qu'il est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de développement des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat. A ce titre, il est

responsable :

- De la promotion et de l'encadrement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat;
- Du développement de l'économie sociale ;
- De la constitution, en liaison avec les organisations professionnelles, d'une banque de données de projets à l'intention des investisseurs dans les secteurs des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;
- De la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'initiative privée ;
- Du suivi de l'activité des organismes d'assistance aux petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;
- De la promotion des produits des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, en liaison avec les organisations professionnelles concernées ;
- Du suivi des organisations professionnelles des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;
- Du suivi de l'évolution du secteur informel et des études y relatives ;
- De l'identification et de l'étude des possibilités de migration des acteurs du secteur informel vers l'artisanat et les micros entreprises ;
- De l'étude de toute mesure visant à favoriser l'information et la formation des acteurs du secteur informel.

PRESENTATION DES STRUCTURES SOUS-TUTELLES

Le Département ministériel assure la tutelle de deux structures à savoir un établissement public administratif, l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, et un Groupement d'intérêt Economique, la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat du Cameroun.

Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME)

Créer par Décret n° 2013 / 092, du 03 avril 2013, et réorganiser par le décret N° 2018/629 du 25 octobre 2018 l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises a pour missions de:

- De faciliter la création des PME tout en leur apportant une assistance dans leurs idées et projets, la mise en place d'outils de gestion adaptés, le renforcement des compétences managériales et la promotion de l'incubation ;
- De mettre en place une banque de données de projets et un observatoire des PME ;
- De promouvoir l'innovation technologique à l'intention des PME ;
- De faciliter l'accès des PME au financement et au partenariat ;
- De réaliser des études de marchés et des choix stratégiques de développement des PME ;
- D'accompagner les PME à bénéficier des diverses incitations à l'investissement.

Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP)

La BSTP-CMR est un Groupement d'intérêt Economique (GIE) placée sous la tutelle du MINPMEESA, Elle est le fruit d'un partenariat public –privé et est chargée des activités suivantes :

- Promotion des relations entre petites et grandes entreprises dans les domaines de la sous-traitance et du partenariat aussi bien au niveau national qu'international ;
- Promotion de la production nationale dans tous les domaines d'intervention de la BSTP-CMR en favorisant l'utilisation maximale des capacités productives installées ou attendues et des ressources humaines disponibles ;
- Intégration des entreprises camerounaises à l'économie sous régionale et mondiale ;
- Appui à l'accroissement et l'extension des capacités des entreprises existantes ou à la création de nouvelles capacités ;

Réalisation d'enquêtes sur les possibilités de sous-traitance et de partenariat stratégique, technique et commercial aux plans national et international ;
 Organisation de fora, de rencontres et séminaires en vue d'échanges sur les bonnes pratiques en matière de sous-traitance et de partenariat ;
 Appui au renforcement des capacités des entreprises sous-traitantes en matière de gestion de la production, d'amélioration de la qualité de leurs prestations ;
 Assistance et accompagnement des entreprises bénéficiaires en vue de leur participation aux fora, foires et expositions nationales, régionales et internationales ;
 Mise à la disposition des entreprises sous-traitantes d'éléments d'informations pertinentes pour une meilleure prise de décision d'investissement ou d'alliance technique ou commerciale ;
 Collaboration avec tout organisme dont les objectifs concourent à la promotion de la sous-traitance et du partenariat des entreprises au Mali ou à l'étranger.

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

Cette articulation a pour finalité de faire le point sur l'exécution physique et financière des programmes et actions en cours, afin d'apprécier la pertinence de leur programmation dans le budget programme à élaborer. Elle comprend deux rubriques que sont le bilan technique et le bilan financier. Pour ce qui est des réalisations antérieures, il faut relever que, pour les trois années précédentes, le niveau d'exécution physique des activités du MINPMEESA de même que le taux de consommation des crédits alloués sont en moyenne respectivement supérieurs à 70% et 90%. De manière spécifique, le programme 511 sur Promotion de l'initiative privée et amélioration de la compétitivité des PME dont l'objectif principal est Densifier et garantir la compétitivité du tissu des PME camerounaises, affiche un taux de réalisation de l'indicateur relatif l'accroissement des PME du chiffre d'affaires des PME accompagnées par les structures techniques du département ministériel de 72,92% pour un taux de consommation des crédits de 98,37%. Le programme 513 sur Promotion de l'Économie Sociale et de l'Artisanat, pour sa part affiche un taux de réalisation technique de son indicateur de 45,70% pour une consommation des crédits de 87,44%. Cette contreperformance technique s'explique par la non maîtrise par les Collectivités Territoriales Décentralisées des procédures en matière de mise à disposition des ressources qui leurs sont transférées. Le programme support quant à lui affiche un taux de réalisation technique de 75% pour 97,79% de consommation des crédits.

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

.s.1.1 Programme 511 : Promotion de l'initiative privée et Amélioration de la compétitivité des PME

Objectif du programme : Densifier et garantir la compétitivité du tissu des PME Camerounaises						
Libellés indicateurs :	Année (2018)	Année (2019)	Année (2020)		Prévision (2021)	Observations
			Cible	Réalisation		

Indicateur 1	Taux d'accroissement des PME	14,1%	14%	17%	14%	19,2%	On observe une tendance à la baisse de l'indicateur qui peut laisser croire que les réformes en matière de facilitation à la création des PME ont atteint leur pic il faudra donc, dans le cadre des programmations futures trouver un autre indicateur pour capter les efforts du MINPMEESA dans le domaine.
Indicateur 2	« Proportion des PME accompagnées au processus de mise à niveau »	5,25%	13%	14%	14.1%	15,2%	La difficulté avec cet indicateur résulte au niveau de la collecte des informations permettant de le renseigner. D'abord la demande globale en termes d'accompagnement et même les informations sur l'ensemble des PME qui ont achevé le processus de mise à niveau. Il faut donc définir un mécanisme de collecte d'informations pour cet indicateur.

Indicateur 3	« Taux d'accroissement du Chiffre d'Affaires des PME accompagnées au processus de mise à niveau »	3,8%	6%	6,7%	4%	7,2%	Comme les années précédentes, cet indicateur présente la particularité, s'agissant des données d'entrée, qu'il faut se référer au CA à l'année N et plus tard au CA à l'année N-2. Il faut tenir compte de ce dernier facteur dans le cadre de l'évaluation de l'indicateur et de la collecte des données. On est parti du principe qu'après la phase de démarrage des activités de la PME, 2 ans suffiraient pour rendre cet indicateur opérationnel et pertinent.
Justification des écarts/Analyse de l'évolution des indicateurs du programme	Les résultats obtenus sont en partie liés à la modicité des revenus octroyés aux structures d'encadrement des PME. En réalité malgré le potentiel de l'APME et de la BSTP le problème de ressources de même que les retards dans leur mise à disposition impactent négativement sur les revenus.						

Action N° 01 : Amélioration de la compétitivité des PME

Objectif de l'action: - Améliorer la compétitivité des PME au Cameroun

Libellés indicateurs :	Année (2018)	Année (2019)	Année (2020)		Prévision (2021)	Observations
			Cible	Réalisation		

Indicateur 1	Nombre de PME accompagnées au processus de mise à niveau	2 219	4 822	6197	11913	7 572	La difficulté avec cet indicateur résulte au niveau de la collecte des informations permettant de le renseigner. D'abord la demande globale en termes d'accompagnement et même les informations sur l'ensemble des PME qui ont achevé le processus de mise à niveau. Il faut donc définir un mécanisme de collecte d'informations pour cet indicateur.
Justification des écarts/Analyse de l'évolution des indicateurs de l'action	Ces résultats se justifient par le développement de nouveaux services d'appuis aux entreprises notamment avec l'APME, la densification et la poursuite des activités d'accompagnement des différents programmes d'accompagnement des PME (EMPRETEC, BSTP, PMEAA, PACD/PME, etc.), une amélioration de la disponibilité des subventions allouées aux certaines structures, l'opérationnalisation des incubateurs d'entreprises dans les universités ainsi que la mise en place progressive d'un pool de consultants locaux capables de diagnostiquer et accompagner nos PME. La signature de l'arrêté sur la mise en place des structures d'incubation.						

Action N° 02 : Amélioration du climat des affaires

Objectif de l'action : - Contribuer à l'amélioration du climat des affaires à travers la simplification des procédures de création des entreprises et un meilleur encadrement des PME

	Libellés indicateurs :	Année (2018)	Année (2019)	Année (2020)		Prévision (2021)	Observations
				Cible	Réalisation		
Indicateur 1	Nombre de nouvelles PME créées dans les CFCE	13 423	14 228	75219	11913	15 000	Le renseignement de l'indicateur ce fait par l'harmonisation des données sur la création des entreprises dans les CFCE

Justification des écarts/Analyse de l'évolution des indicateurs de l'action	Le constat qui se dégage ici est la baisse du nombre d'entreprises enregistrées dans les CFCE malgré l'opérationnalisation de nouveaux CFCE. Cette baisse peut se justifier par le fait que l'activité a atteint son point culminant. En effet avec la création du près de 100 000 nouvelles PME depuis leur mise en place en 2010 l'activité entre dans sa phase de stabilisation. D'autre part d'instabilité socio politique dans les zones anglophones et dans la partie septentrionale a également eu une incidence sur le nombre d'entreprises créées. Il faudrait également préciser que certains promoteurs de PME continuent de créer leurs entreprises en dehors des CFCE. Il faudrait enfin relever les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de l'application de création en ligne des entreprises Mybusiness.cm malgré l'existence d'un cadre réglementaire.
--	--

Action N° 03 : Valorisation des matières premières locales

Objectif de l'action : Contribuer à travers la transformation des matières premières locales à l'augmentation de la valeur ajoutée manufacturière

	Libellés indicateurs :	Année (2018)	Année (2019)	Année (2020)		Prévision (2021)	Observations
				Cible	Réalisation		
Indicateur 1	Nombre de PME de transformation des matières premières locales mises en place parmi lesquelles celles mises en place par les femmes, les jeunes et les handicapés	10	114	150	05	150	L'indicateur est calculé sur la base des collectes des données effectuées dans les programmes mis en place par le département Ministériel notamment le PACD/PME et l'initiative TRANSFAGRI.

Justification des écarts/Analyse de l'évolution des indicateurs de l'action

Les résultats ainsi obtenus se justifient par le démarrage des activités du programme TRANSFAGRI logé à l'APME et à la bonne utilisation des ressources allouées aux programmes PACD/PME et TRANSFAGRI.

Action N° 04 : Promotion de l'esprit d'entreprise

Objectif de l'action : Contribuer à travers la sensibilisation et la mise en place des structures d'encadrement à la promotion de l'esprit d'entreprise

	Libellés indicateurs :	Année (2018)	Année (2019)	Année (2020)		Prévision (2021)	Observations
				Cible	Réalisation		

Indicateur 1	Nombre d'entreprises créées par les anciens pensionnaires des structures d'encadrement	39	114	396	17	471	Les prévisions en termes de création par les anciens pensionnaires des structures d'encadrement mises en place devraient accroître avec la signature du texte sur les structures d'incubation qui entrainera à court terme la mise en place de plusieurs structures d'incubation
Justification des écarts/Analyse de l'évolution des indicateurs de l'action	La baisse ainsi observée est due au fait que, les subventions accordées à l'université aux structures d'incubation arrivent très souvent avec un retard. A cela il faut ajouter les difficultés relatives au management de certaines structures universitaires. Toutes choses qui ne permettent pas un accompagnement effectif et efficient. Ce résultat se justifie également par le fait que les derniers incubateurs accompagnés sont encore dans la phase de formation. C'est au terme de ces formations que les jeunes sont appelés à créer leurs propres entreprises. Le climat d'insécurité qui prévaut dans la région de l'extrême nord a une incidence certaine sur le suivi et l'optimisation des activités de l'incubateur du SAHEL à Maroua. il en va de même l'instabilité sociopolitique dans les zones anglophones qui affecte le fonctionnement de l'incubateur de Buea..						

S.s.1.2- Programme N° 513 : Promotion de l'économie sociale et de l'artisanat

Objectif du programme : Organiser les secteurs de l'Economie Sociale et de l'artisanat							
	Libellés indicateurs :	Année (2018)	Année (2019)	Année (2020)		Prévision (2021)	Observations
				Cible	Réalisation		
Indicateur 1	Nombre des OES et artisans mis à niveau	768	5 200	12922	956	10 700	L'indicateur est obtenu par la somme de l'ensemble des bénéficiaires de subvention direct, d'appuis financiers et d'appuis en matériel ; mais aussi de ceux qui bénéficient des formations
Justification des écarts/Analyse de l'évolution des indicateurs du programme	Les dialogues de gestion menés au sein du programme nous ont permis de réévaluer la cible et de revoir à la baisse les prévisions. Nous estimons qu'une mise à niveau des artisans consiste à leur offrir des formations soutenues. Il est difficile dans notre contexte marqué par la rareté des ressources financières d'offrir des formations de qualité à plus de 400 artisans par an. En 2019, seuls 226 artisans ont pu être mis à niveau. Le nombre d'OES mis à niveau est la résultante entre le nombre d'OES ayant reçu des appuis financiers et le nombre de celles ayant été appuyées en matériel. Or en 2019, aucune OES n'a reçu d'appui en matériel faute de ressources disponibles. Aussi, seules 117 OES ont été appuyées et par conséquent, ont pu être mis à niveau. En sommes, 343 artisans et OES ont été mis à niveau. Ces deux faits justifient qu'en cumuler nous soyons à 2500 OES et artisans mis à niveau.						

Action N° 01 : Amélioration de la compétitivité des produits artisanaux							
Objectif de l'action : -Améliorer la qualité des produits artisanaux							
	Libellés indicateurs :	Année (2018)	Année (2019)	Année (2020)		Prévision (2021)	Observations
				Cible	Réalisation		
Indicateur 1	Nombre d'artisans mis à niveau	550	6 000	9715	1000	10 000	L'indicateur est juste le décompte des artisans accompagnés au cours de l'année
Justification des écarts/Analyse de l'évolution des indicateurs de l'action	Résultat s'explique par de nombreuses réformes entreprises dans le domaine de l'artisanat, dont le but est la migration au secteur formel des artisans.						

Action N° 02 : Promotion de l'entrepreneuriat collectif							
Objectif de l'action : -Améliorer la qualité des produits artisanaux							
	Libellés indicateurs :	Année (2018)	Année (2019)	Année (2020)		Prévision (2021)	Observations
				Cible	Réalisation		
Indicateur 1	Nombre d'OES mis à niveau	218	1 636	3207	500	3 500	Cet indicateur s'obtient par l'addition du nombre des OES ayant bénéficié d'un appui pour la mise en œuvre de leurs projets.
Justification des écarts/Analyse de l'évolution des indicateurs de l'action	Ce résultat s'explique par l'augmentation de l'enveloppe réservée à la décentralisation qui a permis d'accompagner un grand nombre d'OES ; Amélioration de la qualité de la dépense.						

Action N° 03 : Commercialisation des produits artisanaux et des OES							
Objectif de l'action : Améliorer la visibilité et la consommation des produits de l'artisanat et des OES camerounais(es)							

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	Libellés indicateurs :	Année (2018)	Année (2019)	Année (2020)		Prévision (2021)	Observations
				Cible	Réalisation		
Indicateur 1	Nombre de visiteurs dans les différents salons organisés par le MINPMEESA et les villages artisanaux	150 000	150 000	650 000	25000	750 000	La variation du nombre de visiteurs dépend des événements promotionnels organisés par le département ministériel. les années paires correspondent à la tenue du Salon international qui graine un plus grand nombre de visiteurs et les années impaires correspondent à l'organisation des salons départementaux et régionaux qui mobilise très peu de moyen et dont très peu de visiteurs
Justification des écarts/Analyse de l'évolution des indicateurs de l'action	Il est certes vrai que nous avons atteint la cible en enregistrant 150 000 visiteurs dans les salons départementaux et régionaux organisés en 2019. Nos prévisions étaient de 175 000 visiteurs. Notre difficulté à capter le nombre de visiteurs de la galerie virtuelle de l'artisanat apparait comme un obstacle que nous veillerons à surmonter.						

Action N° 04 : Migration des UPI du secteur informel vers le secteur formel

Objectif de l'action : Contribuer à la migration des UPI vers l'artisanat et les TPE

	Libellés indicateurs :	Année (2018)	Année (2019)	Année (2020)		Prévision (2021)	Observations
				Cible	Réalisation		

Indicateur 1	Nombre d'artisans enregistrés dans les bureaux communaux de l'artisanat (BCA)	10 174	7 370	86 032	1259	86 032	Cet indicateur est calculé à base des collectes d'information dans le cadre de l'annuaire statistique ; mais également sur la base des rapports des Mairie et des services déconcentrés du MINPMEESA sur l'enregistrement des artisans dans les Bureaux communaux d'enregistrement des artisans.
Justification des écarts/Analyse de l'évolution des indicateurs de l'action	La performance observée ici en termes d'enregistrement des artisans dans les registres communaux s'explique ici par le fait que l'accroissement des sensibilisations sur le terrain.						

Bilan des réalisations antérieures des activités en 2020

Programme N°511: Promoting private initiative and improving SMEs competitiveness

Objectif du programme : Densifier et garantir la compétitivité du tissu des PME camerounaises.

Action N°1: AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME

Objectif de l'action : Améliorer la compétitivité des PME au Cameroun

Activités	Principaux Extrants/Produits attendus	Principaux Extrants/ Produits obtenus	Taux de réalisation des extrants	Difficultés rencontrées	Perspectives pour l'année N
Activité 1 : Mise en œuvre de la politique gouvernementale de la RSE	60 entreprises appliquant la politique RSE au Cameroun	0 entreprises appliquant la politique RSE au Cameroun	0%	Absence de textes pour la mise en œuvre de la politique RSE	60 entreprises appliquant la politique RSE au Cameroun
Activité 2 : Accompagnement Technique et non financier des PME	50 accompagnés par les Fonds-Proto de l'APME	20 accompagnés par les Fonds-Proto de l'APME	40%	Collectif budgétaire	50 accompagnés par les Fonds-Proto de l'APME
	250 PME à profiler par la BSTP-CMR	148 PME ont fait l'objet d'un profilage par la BSTP-CMR	59,2%	Collectif budgétaire	250 PME à profiler par la BSTP-CMR
	24 promoteurs ont bénéficié de l'accompagnement par le Kaizen	24 promoteurs ont bénéficié de l'accompagnement par le Kaizen	100%	Aucune difficulté	24 promoteurs ont bénéficié de l'accompagnement par le Kaizen

	1118 entreprises accompagnées par le programme TRANSFAGRI	984 entreprises accompagnées par le programme TRANSFAGRI	88%	Collectif budgétaire	1118 entreprises accompagnées par le programme TRANSFAGRI
	30 jeunes formés par le projet EMPRETEC	17 jeunes formés par le projet EMPRETEC	56%	Collectif budgétaire Crise sanitaire	30 jeunes formés par le projet EMPRETEC

Programme N°511: Promotion de l'initiative privée et amélioration de la compétitivité des PME

Objectif du programme : Densifier et garantir la compétitivité du tissu des PME camerounaises

Action N°2 : Amélioration du climat des affaires

Objectif de l'action : Contribuer à l'amélioration du climat des affaires à travers la simplification des procédures de création des entreprises et un meilleur encadrement des PME

Activités	Principaux Extrants/Produits attendus	Principaux Extrants/ Produits obtenus	Taux de réalisation des extrants	Difficultés rencontrées	Perspectives pour l'année N
Activité 1 : Dématérialisation des procédures de création de création de entreprises	200 entreprises créées sur la plateforme numérique	1 977 entreprises ont été créées en ligne au travers de l'application « MyBusiness.cm »	Plus de 100% On constate ici que la cible a été sous-évaluée	Aucune difficulté rencontrée	1 000 entreprises créées sur la plateforme numérique
Activité 3 : Mise en place du fichier national des PME	Atteindre un cumul de 120 000 PME enregistrées dans le fichier national des PME	300 PME enregistrées dans le fichier national des PME	0,25%	Manque de personnel qualifié ; Manque de matériel adéquat.	50 000 PME enregistrées dans le fichier national des PME
Activités : Promotion de l'Entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes	17 entreprises créées par les pensionnaires d'EMPRETEC	09 apprenants ayant formalisé leur entreprise.	52,9%	-Collectif budgétaire -Crise sanitaire	20 entreprises créées par les pensionnaires d'EMPRETEC
	18 entreprises créées par les pensionnaires de la PNPE	02 apprenants de la PNPE ayant formalisé leur entreprise.	11,1%	Collectif budgétaire Crise sanitaire	10 entreprises créées par les pensionnaires de la PNPE
	10 entreprises créées par les pensionnaires des incubations	6 apprenants des incubations ayant formalisé leur entreprise.	60%	Collectif budgétaire	25 entreprises créées par les pensionnaires

Programme 511 : promotion de l'initiative privée et amélioration de la compétitivité des pme

objectif du programme : densifier et garantir la compétitivité du tissu des pme camerounaises

action3 : valorisation des matières premières locales

objectif de l'action : contribuer à travers la transformation des matières premières locales à l'augmentation de la valeur ajoutée manufacturière

Activités	Principaux Extrants/Produits attendus	Principaux Extrants/ Produits obtenus	Taux de réalisation des extrants	Difficultés rencontrées	Perspectives pour l'année N
Activité 1 : Accompagnement des TPE rurales et périurbaines	80 TPE rurales et périurbaines accompagnées	18 TPE rurales et périurbaines ont bénéficié des subventions	22,5%	Le montant alloué à cette activité s'est vu réduit de moins de 50% suite au collectif budgétaire.	80 TPE rurales et périurbaines accompagnées
Activité 2 : Accompagnement à la Création et au Développement des PME de Transformation et de conservation des produits locaux	522 PME Agricoles et Agroalimentaires accompagnées par le programme TRANSFAGRI	984 PME Agricoles et Agroalimentaires accompagnées par le programme TRANSFAGRI	188,5%	Aucune difficulté	600 PME Agricoles et Agroalimentaires accompagnées par le programme TRANSFAGRI
	1 044 chèques services distribués	2 073 chèques services distribués	198,5%	Aucune difficulté	2500 chèques services distribués
	Identification de 75 PME de transformation	05 nouvelles unités de transformation agro-alimentaires mise en place par le programme PACD/PME	6,67%	Collectif budgétaire	Identification de 75 PME de transformatio

Programme 511 : Promotion de l'initiative privée et amélioration de la compétitivité des PME

Objectif du programme : Densifier et garantir la compétitivité du tissu des PME camerounaises

Action 4 : Promotion de l'esprit d'entreprises

Objectif de l'action : Promouvoir l'esprit d'entreprise auprès des jeunes diplômés des universités et grandes écoles

Activités	Principaux Extrants/Produits attendus	Principaux Extrants/ Produits obtenus	Taux de réalisation des extrants	Difficultés rencontrées	Perspectives pour l'année N
Activité 1 Renforcement de l'arsenal juridique des PME	5 textes juridiques et réglementaires des PME élaborés, adoptés et promulgués	3 textes élaborés	60%	Collectif budgétaire	2 textes juridiques et réglementaires des PME élaborés ; 5 textes adoptés et promulgués
Activité 2 Promotion des PME nationales	1000 PME nationales accompagnées dans les foires, salons nationaux et internationaux	400 PME nationales accompagnées dans les foires, salons nationaux et internationaux	40%	-Collectif budgétaire ; -Crise sanitaire.	1000 PME nationales accompagnées dans les foires, salons nationaux et internationaux
Activité 3 : Mise en œuvre de la politique nationale d'incubation	50 initiatives privées d'incubateurs opérationnalisées	80 initiatives privées d'incubateurs opérationnalisées	160%	Aucune difficulté	100 initiatives privées d'incubateurs opérationnalisées

Programme 513 : Promotion de l'économie sociale et de l'artisanat

Objectif du programme : Organiser les domaines l'Economie Sociale et de l'artisanat et améliorer leurs performances de

Action N°2 : Promotion de l'entrepreneuriat collectif

Objectif de l'action : Garantir l'émergence de véritables entreprises collectives

Activités	Principaux Extrants/Produits attendus	Principaux Extrants/ Produits obtenus	Taux de réalisation des extrants	Difficultés rencontrées	Perspectives pour l'année N
Activité 1 : Promotion de l'économie sociale dans les Collectivités Territoriales Décentralisées	1080 exécutifs communaux formés sur la promotion de l'économie sociale	30 Maires ont vu leurs capacités renforcées	2,7%	Collectif budgétaire.	1050 exécutifs communaux formés sur la promotion de l'économie sociale
	360 communes bénéficiaires d'un accompagnement financier	118 communes ont bénéficié d'un accompagnement financier	32,7 %	Collectif budgétaire.	360 communes bénéficiaires d'un accompagnement financier
Activité 3 : Renforcement du dispositif juridique de promotion de l'économie sociale	04 textes portant promotion de l'économie sociale promulguée	Signature du décret le 03/01/2020	25%	Lenteur administrative	Promulgation et mise en application du texte portant promotion de l'économie sociale
Activité 4 : Mise en place du programme national de développement de l'Economie Sociale	Elaboration de la manuelle procédure	Manuel de procédure disponible	100%	Aucune difficulté	Mise en application du manuel de procédure

Programme 513 : Promotion de l'économie sociale et de l'artisanat

Objectif du programme : Organiser les domaines l'Economie Sociale et de l'artisanat et améliorer leurs performances de

Action 3 : Commercialisation des produits artisanaux et des organisations de l'économie sociale

Objectif de l'action : Améliorer la visibilité et la consommation des produits de l'artisanat et des OES camerounais(es)

Activités	Principaux Extrants/Produits attendus	Principaux Extrants/ Produits obtenus	Taux de réalisation des extrants	Difficultés rencontrées	Perspectives pour l'année N
Activité 1 : Mise en place des Villages artisanaux	Porter à 12 le nombre de villages artisanaux construits et opérationnel	11 villages artisanaux opérationnels (dont 10 régionaux et 1 spécial)	92%	Collectif budgétaire ; Défaillance de l'entreprise adjudicataire	Construction du village artisanal spécial de Mbalmayo
Activité 2 : Mise en place des plateformes de commercialisation des produits artisanaux.	Construction d'une clôture au village artisanal de Bafoussam	Construction d'une clôture au village artisanal de Bafoussam	100%	Aucune difficulté	Travaux de construction du village artisanal spécial de Mbalmayo
	Finalisation des travaux d'aménagement des espaces verts et parkings du village artisanal spécial de Fouban	Travaux d'aménagement des espaces verts et parkings du village artisanal spécial de Fouban en cours de réalisation	40%	L'entreprise adjudicataire est défaillante	Finalisation des travaux d'aménagement des espaces verts et parkings du village artisanal spécial de Fouban

	Finalisation des travaux d'aménagement des espaces verts et parkings du village artisanal N'Gaoundéré	Finalisation des travaux d'aménagement des espaces verts et parkings du village artisanal N'Gaoundéré	100%	Aucune difficulté	Réhabilitation des locaux
--	---	---	------	-------------------	---------------------------

Programme 513 : Promotion de l'économie sociale et de l'artisanat

Objectif du programme : Organiser les domaines l'Economie Sociale et de l'artisanat et améliorer leurs performances de

Action °4 : Migration des Unités de Production Informels (UPI) vers le secteur formel

Objectif de l'action : Garantir l'émergence de véritables entreprises collectives

Activités	Principaux Extrants/Produits attendus	Principaux Extrants/ Produits obtenus	Taux de réalisation des extrants	Difficultés rencontrées	Perspectives pour l'année N
Activité 1 : Accompagnement à la migration des UPI	Affilier au moins 300 artisans à la CNPS	663 artisans ont d'ores et déjà été affiliés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale	221%	Aucune difficulté	1000 artisans affiliés à la CNPS
Activité 2 : Mise en place des incitations à la migration des UPI	Porter à 10 000 le nombre de cartes professionnelles d'artisans produites et distribuées.	1259 artisans enregistrés en 2020 portant le nombre de cartes 11 259.	112,59%	Aucune difficulté	2000

■ 3.2. BILAN FINANCIER

Au titre des exercices 2019, 2020 et 1er trimestre 2021, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat a réalisé les opérations prioritaires ci-dessous qui relèvent aussi bien des dépenses de fonctionnement que d'investissement. Dans le souci de clarté et de présentation sommaire, seules les opérations de référence seront étalées. L'évolution de l'exécution des budgets des exercices budgétaires 2019, 2020 et celui du premier semestre 2021 est, le descriptif financier et l'analyse du trend d'exécution desdits budgets au cours de cette période. Le contexte restant le suivi des orientations stratégiques nationales autour de la vision à long terme (2035) qui fera du Cameroun : « UN PAYS EMERGENT, DEMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITE ». Dans cette vision s'inscrivent les stratégies de croissance et de l'emploi qui couvrent la période 2010-2020 et les nouvelles orientations du Chef de l'Etat à travers sa politique des « Grandes Opportunités ». Il convient également de noter les orientations de relance de l'économie après l'avènement de la pandémie à Covid-19, après le premier trimestre 2020.

Cette section sera agrémentée par deux points primordiaux, à savoir : le bilan de l'exécution financière des dépenses par programme et action (2.1) et le bilan de l'exécution financière des dépenses suivant la nature de la dépense (2.2). Toutefois, dans la perspective de respecter les

orientations de la note technique relative à la rédaction de ce chapitre dans le cadre du CDMT initial, 03 (trois) autres points contribueront à l'enjoliver notamment : les traits notables de l'exécution du budget 2021 (2.3), les difficultés rencontrées lors de la consommation des allocations budgétaires et les recommandations (2.4) et enfin, les principaux projets du MINPMEESA, leur réalisation et leur impact sur le secteur (2.5).

Il n'est pas superflu de souligner qu'en application des mesures novatrices liées à la modernisation de la gestion publique notamment l'avènement du Budget Programme et la prise en compte des critères de convergence au sein de la CEMAC, les différents bilans s'articuleront autour de 03 (trois) programmes énumérés ci-dessous que compte le département ministériel, lesquels seront déclinés chacun en un certain nombre d'actions, en cohésion avec la vision à long terme (2035), le DSCE et les objectifs ministériels.

Ces programmes sont :

Promotion de l'initiative privée et Amélioration de la compétitivité des PME (programme 511) ;

Promotion de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (programme 513);

Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur des PMEESA (programme 514).

3.2.1 EXÉCUTION FINANCIÈRE DES DÉPENSES PAR PROGRAMME ET ACTIONS

Les montants contenus dans les tableaux ci-dessous seront en milliers. Pour plus d'efficacité ou mieux de précision, nous considérons les crédits de paiement pour désigner les montants votés et ceux exécutés.

Tableau 3.1 : Exécution financière des dépenses du programme 511 par action

Programme 511 : Promotion de l'initiative privée et Amélioration de la compétitivité des PME	2020			2021		
	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution
AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PME	429 603,089	428 500,694	99,74%	603 000,000	18 393,317	3,05%
AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	151 994,977	149 992,604	98,68%	60 000,000	4 999,676	8,33%
VALORISATION DES MATIERES PREMIERES LOCALES	1 612 850,000	1 587 850,000	98,45%	1 231 854,333	-	0,00%
PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE	1 432 133,424	1 421 384,857	99,25%	1 423 266,000	139 823,983	9,82%
T o t a l programme 511	3 626 581,490	3 587 728,155	98,93%	3 318 120,333	163 216,976	4,92%

Sources : PROBMIS du 01/01/2020 au 30/04/2021 et les rapports des Services Extérieurs du MINPMEESA.

Tableau 3.2 : Exécution financière des dépenses du programme 513 par action

Programme 513 : Promotion de l'Economie Sociale et de l'Artisanat	2020			2021		
	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution
AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PRODUITS ARTISANAUX	1 357 206,167	1 352 429,269	99,65%	620 250,000	96 895,561	15,62%
PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF	986 236,642	953 201,062	96,65%	771 000,000	6 000,000	0,78%
COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX ET DES OES	533 784,948	514 010,833	96,30%	420 608,000	-	0,00%
MIGRATION DES UPI VERS LE SECTEUR FORMEL	696 454,241	688 426,503	98,85%	714 000,000	-	0,00%
T o t a l programme 513	1 357 206,167	3 508 067,667	98,16%	2 525 858,000	102 895,561	4,07%

Sources : PROBMIS du 01/01/2020 au 30/04/2021 et les rapports des Services Extérieurs du MINPMEESA.

Tableau 3.3 : Exécution financière des dépenses du programme 514 par action

Programme 514 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS- SECTEUR DES PETITS ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	2020			2021		
	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution
COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINPMEESA	890 773,949	877 398,956	98,50%	3 082 470,000	657 521,750	21,33%

AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	338 689,000	338 689,000	100,00%	409 905,000	-	0,00%
ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION AU MINPMEESA	50 818,578	48 378,308	95,20%	49 000,000	3 999,996	8,16%
DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE COMMUNICATION DE COOPERATION ET DE PARTENARIAT	81 911,651	79 715,299	97,32%	146 000,000	37 249,196	25,51%
DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINPMEESA	-	-	0%	26 000,000	-	0,00%
DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINPMEEA	10 301,736	10 301,736	100,00%	60 000,000	39 999,956	66,67%
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	246 039,598	225 811,440	91,78%	383 500,000	29 999,082	7,82%
T o t a l programme 514	1 618 534,512	1 580 294,839	97,64%	4 156 875,000	768 769,980	18,49%

Sources : PROBMIS du 01/01/2020 au 30/04/2021 et les rapports des Services Extérieurs du MINPMEESA.

3.2.2 EXÉCUTION FINANCIÈRE DES DÉPENSES SUIVANT LA NATURE DE LA DÉPENSE

Cette partie est constituée de 04 (quatre) tableaux dont 03 (trois) présentent, pour chaque programme que compte le MINPMEESA, l'exécution financière des dépenses suivant la nature de dépense et 01 (un) présente la synthèse de l'exécution pour l'ensemble du ministère. Les montants sont exprimés en milliers.

Tableau 4 : Exécution financière des dépenses pour l'ensemble du Ministère, suivant la nature de dépense

	2020			2021		
	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Fonctionnement	5 372 960	5 307 147	98,78%	6 483 000	848 887	13,09%
1. Salaires	1 382 000	1 382 000	100,00%	1 601 000	0	0,00%
2. Autres dépenses de Personnel	297 000	297 000	100,00%	297 000	2 428	0,82%
3. Bourses et Stages	75 126,383	74 363	98,98%	104 000	29 999	28,85%
4. Biens et services	3 143 834	3 078 784	97,93%	4 159 750	816 460	19,63%
5. Transferts	475 000	475 000	100,00%	321 250	0	0,00%
Investissements	3 449 838,000	3 372 861,007	97,77%	3 517 853,333	185 996	5,29%
1. RIO	2 381 988,000	2 305 011,007	96,77%	2 770 000,000	185 996	6,71%
2. FINEX	0	0	0,00%	0	0	0,00%
3. C2D	1 067 850	1 067 850	100,00%	747 853,333	0	0,00%
4. PLANUT	0	0	0,00%	0	0	0,00%
5. CAN	0	0	0,00%	0	0	0,00%
Total (I+F)	8 822 798,000	8 680 008,467	98,38%	10 000 853,333	1 034 883	10,35%

Sources : PROBMIS du 01/01/2020 au 30/04/2021 et les rapports des Services Extérieurs du MINPMEESA

Tableau 5.1 : Exécution financière des dépenses du programme 511, suivant la nature de dépense

Programme 511 : Promotion de l'initiative privée et Amélioration de la compétitivité des PME	2020			2021		
	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution
Fonctionnement	2 139 162,490	2 132 955,000	99,71%	1 395 780,000	27 216,990	1,95%
1. Salaires	565 838,000	565 838,000	100,00%	650 000,000	0,000	0,00%
2. Autres dépenses de Personnel	83 474,000	83 474,000	100,00%	63 274,000		0,00%
3. Bourses et Stages	24 584,780	24 581,000	99,98%	15 000,000		0,00%
4. Biens et services	995 265,710	989 062,000	99,38%	352 506,000	27 216,990	7,72%
5. Transferts	470 000,000	470 000,000	100,00%	315 000,000		0,00%
Investissements	1 487 419,000	1 483 050,000	99,71%	1 922 340,333	135 999,986	7,07%
1. RIO	419 569,000	415 200,000	98,96%	1 174 487,000	135 999,986	11,58%

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

2. FINEX			0,00%			0,00%
3. C2D	1 067 850,000	1 067 850,000	100,00%	747 853,333		0,00%
4. PLANUT			0,00%			0,00%
5. CAN			0,00%			0,00%
Total (I+F)	3 626 581,490	3 616 005,000	99,71%	3 318 120,333	163 216,976	4,92%

Sources : PROBMIS du 01/01/2020 au 30/04/2021 et les rapports des Services Extérieurs du MINPMEESA.

Tableau 5.2 : Exécution financière des dépenses du programme 513, suivant la nature de dépense

Programme 513 : Promotion de l'Economie Sociale et de l'Artisanat	2020			2021		
	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution
Fonctionnement	1 949 951,998	1 914 926,230	98,20%	1 340 250,000	52 899,998	3,95%
1. Salaires	680 162,000	680 162,000	100,00%	700 000,000		0,00%
2. Autres dépenses de Personnel	151 666,000	151 666,000	100,00%	114 726,000		0,00%
3. Bourses et Stages	0,000	0,000	0,00%	0,000		0,00%
4. Biens et services	1 113 123,998	1 078 098,230	96,85%	519 274,000	52 899,998	10,19%
5. Transferts	5 000,000	5 000,000	100,00%	6 250,000		0,00%
Investissements	1 623 730,000	1 558 386,007	95,98%	1 185 608,000	49 995,563	4,22%
1. RIO	1 623 730,000	1 558 386,007	95,98%	1 185 608,000	49 995,563	4,22%
2. FINEX			0,00%			0,00%
3. C2D			0,00%			0,00%
4. PLANUT			0,00%			0,00%
5. CAN			0,00%			0,00%
Total (I+F)	3 573 681,998	3 473 312,237	97,19%	2 525 858,000	102 895,561	4,07%

Sources : PROBMIS du 01/01/2020 au 30/04/2021 et les rapports des Services Extérieurs du MINPMEESA.

Tableau 5.3 : Exécution financière des dépenses du programme 514, suivant la nature de dépense

Programme 514 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS- SECTEUR DES PETITS ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	2020			2021		
	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution	Montant révisé	Montant exécuté	Taux d'exécution
Fonctionnement	1 283 845,512	1 259 266,230	98,09%	3 746 970,000	768 769,980	20,52%
1. Salaires	136 000,000	136 000,000	100,00%	251 000,000		0,00%
2. Autres dépenses de Personnel	61 860,000	61 860,000	100,00%	119 000,000	2 428,024	2,04%
3. Bourses et Stages	50 541,603	49 782,230	98,50%	89 000,000	29 999,082	33,71%
4. Biens et services	1 035 443,909	1 011 624,000	97,70%	3 287 970,000	736 342,874	22,40%
5. Transferts	0,000		0,00%	0,000	0,000	0,00%
Investissements	338 689,000	331 425,000	97,86%	409 905,000	0,000	0,00%
1. RIO	338 689,000	331 425,000	97,86%	409 905,000		0,00%
2. FINEX			0,00%			0,00%
3. C2D			0,00%			0,00%
4. PLANUT			0,00%			0,00%
5. CAN			0,00%			0,00%
Total (I+F)	1 622 534,512	1 590 691,230	98,04%	4 156 875,000	768 769,980	18,49%

Sources : PROBMIS du 01/01/2020 au 30/04/2021 et les rapports des Services Extérieurs du MINPMEESA.

■ 3.3. PERSPECTIVES

Les prévisions pour 2022 ont été définies sur la base des orientations de la Stratégie Nationale de développement 2020-2030 (SND30) qui opérationnalise la seconde phase de la Vision Cameroun 2035 et met l'accent sur l'industrialisation afin de converger vers l'objectif de développement que se forge le Cameroun à l'horizon 2035 à savoir « le Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». La SND 30 met un accent particulier sur la

Transformation Structurale de l'économie et favorise l'import-substitution pour booster l'industrialisation. Ce pilier central sur lequel repose le développement du Cameroun sur la prochaine décennie est en grande partie le centre des actions du MINPMEESA compte tenu de son poids dans le tissu industriel camerounais (supérieur à 90 %). Cette nouvelle structuration impose un défi majeur pour le secteur industries et services, celui de la densification du tissu productif industriel national par la croissance du secteur secondaire (hors pétrole) à plus de 8% en moyenne pour une contribution de plus de 40% du PIB prévue pour 2030.

La convergence des actions proposées par le MINPMEESA autour de ce défi sectoriel auquel il appartient se précise suivant deux politiques : la première axée sur la promotion de l'entrepreneuriat et la seconde axée sur la transformation et la modernisation des unités de production.

A cet effet, un accent particulier sera mis sur :

- La relance de l'industrie manufacturière ciblée ;
- Le soutien des meilleures entreprises locales intervenant directement dans la chaîne de valorisation minière ;
- La facilitation dans la création, le développement et l'accès au financement des pme rurales ;
- La définition des mesures incitatives pour la migration massive des travailleurs du secteur informel vers les TPE du secteur formel ;
- La facilitation à l'accès des pme aux crédits bancaires ;
- L'implantation des incubateurs d'entreprises dans les établissements d'enseignement ;
- La mise en place des incitations fiscales et patronales en faveur des entreprises du secteur formel pour la promotion de l'emploi ;
- L'élaboration et la mise en place des mécanismes de suivi-évaluation des performances des entreprises bénéficiaires des incitations ;
- La création et la mise en place des organes spécialisés conformément aux incitations fiscales et douanières de la charte des investissements pour la promotion de l'initiative privée ;
- L'appui des organisations interprofessionnelles encadrant les filières artisanales dans la prospection, l'exploitation et la commercialisation de l'or, du calcaire, et des minéraux précieux ;
- La mise en place des mécanismes de soutien aux champions nationaux.

De manière plus concrète en termes d'actions majeures à envisager pour l'année 2022 on pourrait énoncer dans le volet « Promotion de l'entrepreneuriat » :

La promotion de la culture entrepreneuriale et la définition des mécanismes de migration de l'informel vers le formel.

A ce niveau il sera question de :

- Accélérer l'implantation des incubateurs d'entreprises dans les établissements d'enseignement, notamment dans l'enseignement technique, professionnel et supérieur par la densification de l'offre en structures d'incubation, soit un accroissement de 25 % prévu en 2022 ;
- Aménager un cadre légal et réglementaire pour institutionnaliser véritablement l'apprentissage de l'entrepreneuriat pour en faire un outil puissant de l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Renforcer la migration des UPI vers le secteur formel en cohérence avec le programme « **Train my Generation** » de la SND30 dans le cadre du renforcement des capacités et la certification des travailleurs du secteur informel ;

Aménager une fiscalité adaptée aux TPE en démarrage ;
 Mettre en place un programme nationale de développement de l'entrepreneuriat ;
 Promouvoir l'aménagement des sites adaptés aux activités informelles afin de réduire les conflits relatifs à l'espace en milieu urbain et réduire les encombrements des commerçants ambulants ;
 Mettre en place des incitations à la migration massive des travailleurs du secteur informel vers les Très Petites Entreprises du secteur formel ;
 Inciter les TPE à se transformer en PME/PMI, notamment par une simplification des procédures administratives et un accès adapté des PME aux crédits bancaires ;
 Equiper les salles de formation et espace de co-working de la Pépinière Nationale Pilote d'Edéa (PNPE) ;
 Appuyer la mise en place du Kit de l'entrepreneur ;
 Soutenir la participation à la semaine mondiale de l'entrepreneuriat ;
 Accompagner des femmes et des jeunes à la création et à la gestion des sociétés coopératives.

La promotion de l'économie sociale et l'artisanat

A ce sujet, il s'agira de :

Organiser les acteurs de l'économie sociale en réseau dans les communes, par composante et par filière ;
 Promouvoir l'économie sociale dans les CTD afin de doubler le nombre de réseau de l'économie sociale mis en place ;
 Organiser les marchés coopératifs ;
 Mettre en place un mécanisme de financement adapté au secteur de l'économie sociale ;
 Accroître le potentiel en matière de créativité et d'innovation dans le secteur de l'économie sociale ;
 Renforcer le cadre juridique de l'artisanat par l'élaboration des textes en faveur au développement de l'artisanat ;
 Appuyer le développement de l'artisanat afin de faciliter la croissance du nombre d'UPA accompagnées de 43% ;
 Renforcer les capacités des artisans et leurs organisations professionnelles ;
 Mettre en place un dispositif mutualiste de couverture des risques encourus par les artisans et les entreprises artisanales ;
 Développer des mécanismes de commerce équitable des produits artisanaux ;
 Finaliser et mettre en œuvre le Programme National de Développement de l'Economie Sociale (PNDES) ;
 Mettre en place un mécanisme de financement adapté à l'artisanat ;
 Poursuivre le processus d'informatisation des artisans.

En ce qui concerne le volet « **Transformation et modernisation des unités de production** »

: on pourra citer les actions prioritaires suivantes :

L'accompagnement des petites et moyennes entreprises, de l'Economie sociale et de l'artisanat dans les industries manufacturières ciblés (agro-alimentaire, forêts-bois, textile-confection-cuir, mines, métallurgie-sidérurgie, chimie/pharmacie).

A ce niveau il sera question de développer le secteur des Industries et services par :

L'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises, des acteurs de l'Economie Sociale et des Artisans pour l'accroissement en qualité et en quantité de la production agricole, afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire et approvisionner les agro industries locales ;

L'accompagnement les Petites et Moyennes Entreprises, des acteurs de l'Economie

Sociale et des Artisans à la fabrication et l'assemblage des pièces et appareils numériques ;

L'accompagnement les Petites et Moyennes Entreprises, des acteurs de l'Economie Sociale et des Artisans à la transformation industrielle du bois, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments ;

Le développement dans le cadre des filières intégrées, de l'huile de palme et du caoutchouc, des segments permettant d'alimenter en produits de base les industries cosmétiques et l'oléo chimie ;

L'appui des organisations interprofessionnelles encadrant les filières artisanales dans la prospection, l'exploitation et la commercialisation de l'or, du calcaire et minéraux précieux (diamant, saphir, etc.) ;

Le développement dans le cadre de la filière intégrée hydrocarbure-raffinage, d'un segment aval de production des matériaux chimiques de base et polymères à des coûts compétitifs, nécessaire à la diversification de l'industrie chimique vers la plasturgie, la chimie de spécialités et de formulation, la cosmétique et la pharmacie) en produits chimiques de base ;

L'accompagnement les organisations de l'économie sociale à l'amélioration de la production cotonnière pour atteindre un seuil de 600 000tonnes/an à l'horizon 2025 ;

L'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises, des organisations de l'Economie Sociale et des Artisans dans la mise en place des industries de fabrication et de confection des tenues, notamment de sport (maillot, survêtement, basket, etc.) ;

L'accompagnement les Petites et Moyennes Entreprises, des organisations de l'Economie Sociale et des Artisans dans les filières pharmacies ;

La facilitation à l'accès des Petites et Moyennes Entreprises, des organisations de l'Economie Sociale et des Artisans aux technologies à forte productivité et la vulgarisation des résultats de la recherche agricole.

La mise en place des mécanismes visant le changement de la structure PMEESA, aussi bien en termes de type, de secteur d'activités et de maillage territorial, à même de garantir l'atteinte des objectifs de croissance

A ce niveau, il sera question d'accroître la productivité et de la production agricole, de dynamiser le secteur privé, de faciliter la transformation du système financier, de promouvoir l'emploi dans les projets d'investissements publics par :

L'accompagnement dans la mécanisation des Petites et Moyennes entreprises, des Organisations de l'Economie Sociale et des Artisans agricoles en liaison fonctionnelle avec les agro-industries ;

L'accompagnement des organisations de l'économie sociale à la structuration par filière autour des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques ;

La mise en place d'un dispositif rénové d'incitation au développement des entreprises en combinant l'accès à la commande publique, les mécanismes financiers et les restructurations industrielles ;

La constitution progressivement d'une masse critique d'entreprises « champions nationaux » représentant des fleurons ou tête de prou dans différents piliers industriels ainsi que dans le secteur financier ;

La définition d'un cadre incitatif rigide pour la promotion des PME locales et de la sous-traitance ;

L'élaboration et la mise en place d'un programme d'assistance à la mobilisation des financements internationaux auprès des PTF du secteur privé intégrant en particulier l'exigence de la préparation des projets bancables et des business plans crédibles ;

L'accroissement de l'offre en financement des PMEESA par le développement des techniques des financements innovants ;

L'actualisation et la diffusion des guides pratiques sur les modalités de financement auprès des différents guichets de financement des PTF ;
 Le développement des petites et moyennes entreprises rurales ;
 La promotion des activités non agricoles en milieu rural, notamment les emplois verts dans les secteurs tels que celui de l'éco-tourisme ;
 Le renforcement de la compétitivité des PMEESA au travers des accompagnements techniques non financiers ;
 L'accompagnement des PMEESA dans le recyclage des déchets industriels, domestiques et plastiques ;
 L'appui au développement du secteur privé par le développement des clusters mis en place.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Pour jouer sa partition dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux, les actions à mener au sein du département ministériel viseront d'une part la transformation et la modernisation des unités de production pour garantir la croissance économique et assurer la transformation structurelle de notre économie afin de contribuer significativement à l'industrialisation visée par la SND. D'autre part à la promotion de l'entrepreneuriat afin d'assurer l'insertion économique des populations dans chacun des domaines de son champ d'action (PME, Economie sociale et Artisanat). L'objectif ministériel retenu est de « **assurer la création et la pérennisation des emplois décent à travers la création, la modernisation et la transformation des unités de production** ».

■ 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Pour la mise en œuvre des programmes et des actions du département ministériel, il est retenu la chaîne des responsabilités ci-après :

Programme 1 : Promotion de l'entrepreneuriat

1	RESPONSABLE DU PROGRAMME	Mme ABONGO née MENANGA NKADA Augustine Mireille	Conseiller Technique N°1
N°	ACTIONS	Responsables d'actions	Référents par action
1	Promotion de la culture entrepreneuriale	M.OND Stéphane Junior	Mme ACHUAMANG Emmanuela épouse MUNA
2	Accompagnement à la création et à la structuration des unités et entreprises de l'Economie sociale	M. AHANDA Joseph	M. NDONGO Vincent Chrysostome
3	Promotion et développement de l'artisanat	Mme Mercy AFA NANJI	Mme ABINAMBA OLOKO Denise Pascale
4	migration des Unités de production Informelles (UPI) vers le secteur formel (train my generation)	Mme NTOU'OU née ESSAMA Agnès Jeanine	Mme MENDZA Marie Irmine épouse ZOK

5	Promotion des PME locales	Mme NDZIE DOBO Patricia Odette Noëlle épouse ZE	M MBOUEL Pierre Caroll
---	---------------------------	--	------------------------

Programme 2 : Transformation et modernisation des unités de production

1	RESPONSABLE DU PRROGRAMME	M.BOBBO MAMOUDOU	Chef de Division des Etudes, des Projets et de la Prospective
N°	Actions	Responsables d'actions	Référents par action
1	Accompagnement des PMEESA des industries manufacturières ciblées (agro-industrie, énergie, forêt-bois, numérique, textile-confection-cuir, mines-métallurgie-sidérurgie, hydrocarbures-raffinage et chimie/pharmacie)	M. ESSONO ATEBA Jean Marc	Mme BEKONO Véronique
2	Accompagnement des PMEESA dans le recyclage des déchets	Mme AMBASSA BALLA Mariannick Graziella	M.NKOA MANGA Hervé
3	Accompagnement au développement des PMEESA dans les domaines de l'innovation	SCHOUAME Cyrille	EBA AZANG Vanessa
4	Amélioration de la compétitivité des PMEESA	M. ZE Maximilien Yves	Mme NGONO MINKALA Marie Blanche épouse MAYO
5	Mise en place des mécanismes de financement des PMESSA	M. ANDELA Jacques Joël	M. ZOMBOU NGOUNE Marcel

Programme 3 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des PMEESA

1	RESPONSABLE DU PRROGRAMME	M.TCHANA Joseph	Secrétaire Général
N°	Actions	Responsables d'actions	Référents par action
1	Coordination et suivi des activités des services	Mme CHINDO née Emilia NANMOB FONKEM	BELINGA ADA Claudine Blanche
2	Cadre de travail	Mme ATANGANA Joëlle	M.OLOMO ATANGANA Jean Thibaut
3	Planification et Gestion budgétaire	M. TSANGA Martial François	M. MOUTOMBI BAKAL Jean Oscar
4	Communication et Relations Publiques	Mme PEKASSA née PEGHOOU NGOU Emilie Dominique	M. EKANGO Ferdinand
5	Système d'information et production statistique	Mme TCHANA SENGUET Sylvie	M. MBAZOA ZEBAZE Hervais Donel
6	Gestion des ressources humaines	M. OFFONO NGUINI Jacques	Mme BOMBA Angèle Carle épouse DJOULDE
7	Contrôle et Audit interne du fonctionnement et la performance des services	M. WILIJUNWI Nathan NTATEN	M. NDOMO Yves Justin

8	C o n s e i l e t AssistanceJuridique	MBIDA Hervé Claude Bertrand	NGO NKOT Adèle Solange
9	Ressources documentaires et information des usagers	BATI Robert II	Mariama TASSI

Contrôleurs de gestion

Coordonnateur du contrôle de gestion		MME NGOUNGOURE TOUPOU Charlotte épse MOKALA	Chef de la Cellule de Suivi
N°	Programmes	Responsables	Fonctions
1	Promotion de l'entrepreneuriat	M. ATEBA Normand Raoul	Chef Service du Guichet
2	Transformation et modernisation des unités de production	FEUBI PAMEN Eric Patrick	Chef Cellule des Projets
3	Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des PMEESA	M.MBOG Julbert Roland	Chef Service du Budget

Le suivi de la mise en œuvre de ces programmes se fera conformément à la charte ministériel et au protocole de gestion des programmes.

Pour ce qui est de la charte ministériel, le ministre présidera une réunion avec les responsables de programme par trimestre.

En ce qui concerne le protocole de gestion, un cadre de concertation mensuel entre les responsables de programmes et les différents acteurs intervenant dans la chaîne est prévu.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 043

PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	PROMOTION DES PME LOCALES	Assurer la pérennisation des entreprises créées	Nombre des PME ayant bénéficiées des mesures d'accompagnement mise en place	1 500	2 000	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme
02	PROMOTION DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE	Susciter une vocation d'entrepreneur auprès de toutes les couches sociales	Nombre d'entreprises créées ayant bénéficiées d'un accompagnement	12 449	13 000	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme
03	ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION ET A LA STRUCTURATION DES UNITES ET ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE	Promouvoir la création et la structuration des unités et entreprises de l'économie sociale	Proportion d'unités et d'entreprises de l'économie sociale créées et mises en place ayant bénéficié d'un accompagnement à la création	0	1 000	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

06	PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT	Accroître la migration des artisans en UPA	Nombre d'UPA mises en place	50	100	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme
07	MIGRATION DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES (UPI) VERS LE SECTEUR FORMEL (TRAIN MY GENERATION)	Promouvoir les UPI et les travailleurs techniques du secteur informel vers le formel	Proportion d'UPI et travailleurs techniques ayant migrés vers le secteur formel	0	5	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 044

TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION

Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	ACCOMPAGNEMENT DES PMEESA DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES CIBLEES (AGRO-INDUSTRIE, ENERGIE, FORET-BOIS, NUMERIQUE, TEXTILE-CONFECTION-CUIR, MINES-METALLURGIE-SIDERURGIE, HYDROCARBURES-RAFFINAGE ET CHIMIE/PHARMACIE)	Accroître la production des PMEESA des industries manufacturières ciblées	taux d'accroissement de Production des PMEESA des industries manufacturières ciblées	0	10	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme
03	ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DES PMEESA DANS LES DOMAINES DE L'INNOVATION	Développer les PMEESA dans les secteurs innovants pour en faire des champions nationaux	Nombres PMEESA accompagnés pour en faire des champions nationaux	0	75	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme
04	AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PME	Améliorer la compétitivité des PME au Cameroun	taux d'accroissement du Chiffre d'affaires des PME accompagnées	70	75	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme
05	MISE EN PLACE DES MECANISMES DE FINANCEMENT DES PMEESA	Accroître le volume de crédits aux PMEESA	Taux d'accroissement des offres en financement des PMEESA	0	15	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 167

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	CADRE DE TRAVAIL	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	55	65	Rapports
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	8	8	Rapports de PPBS

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

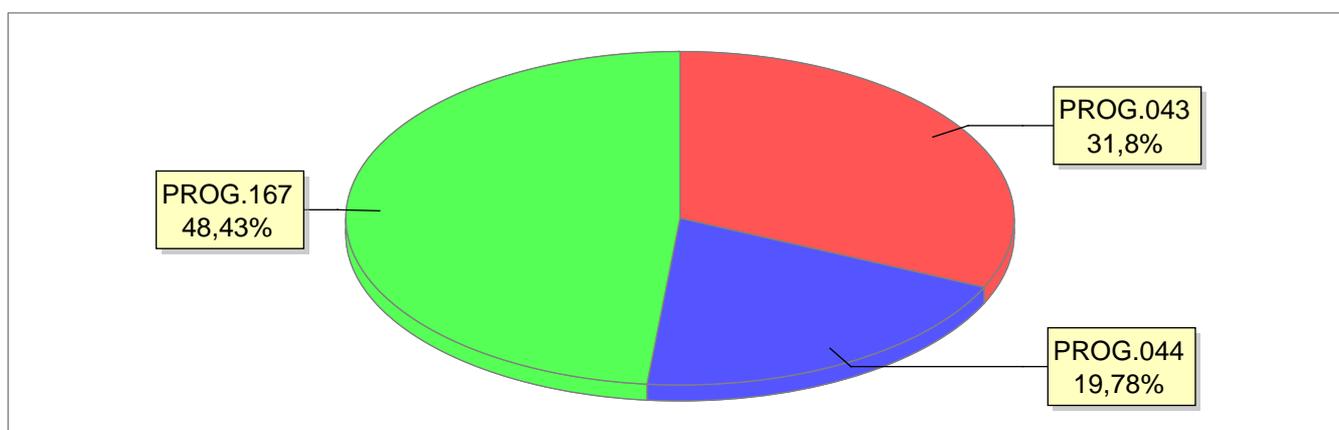
03	SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES	Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	50	60	CELSTAT
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Amélioration des performances des personnels du MINPMEESA	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	30	50	Les rapports du Service des Formations et des Stages et des Services Déconcentrés
05	CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	Nombre de structures contrôlées et auditées par an	0	20	Rapport Inspection - Cellule de Suivi
06	CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	Assurer l'accès des textes sur les PMEESA aux personnels	Nombre des recueils produits	20	100	Rapport Division des Affaires Juridiques
07	COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	Accroître la visibilité des actions menées	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	16	20	Rapport d'activités des structures techniques
08	RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS	Améliorer la gestion des ressources documentaires et information d'accueil	Proportion des structures du ministère disposant d'un mécanisme fonctionnel pour archivage des documents et informations	70	100	Archives et SDACL
09	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	3	8	Cellule de Suivi

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

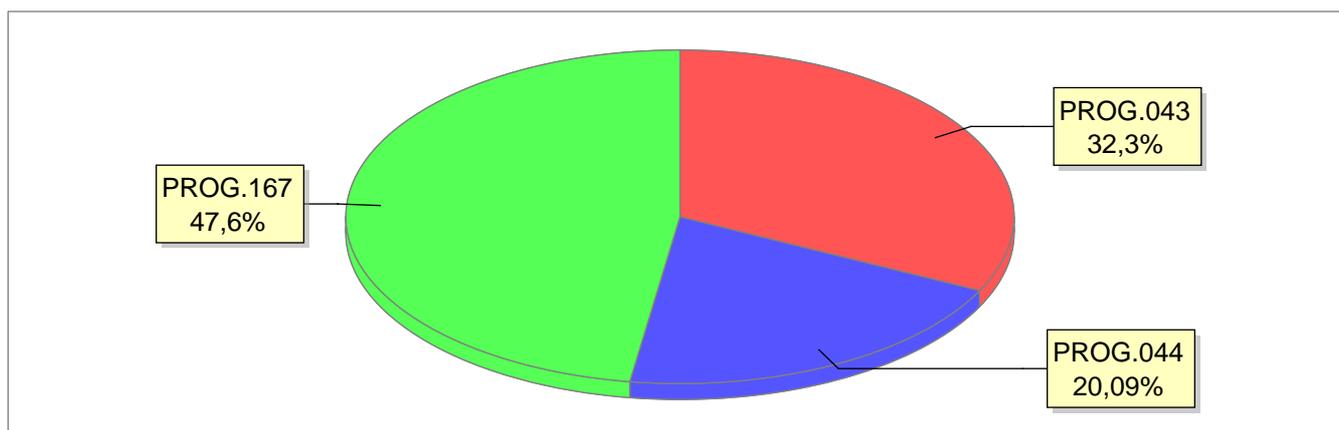
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
043	PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT	2 188 345 000	2 188 345 000	1 375 919 000	1 375 919 000	3 564 264 000	3 564 264 000
044	TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION	990 400 000	990 400 000	1 226 297 667	1 226 297 667	2 216 697 667	2 216 697 667
167	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE	4 458 255 000	4 458 255 000	969 683 000	794 081 000	5 427 938 000	5 252 336 000
TOTAL		7 637 000 000	7 637 000 000	3 571 899 667	3 396 297 667	11 208 899 667	11 033 297 667

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 043

PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT

RESPONSABLE DU PROGRAMME

AUGUSTINE MENANGA NKADA

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le présent programme va de la : Diffusion de la culture entrepreneuriale, à travers l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans les lycées collèges et les universités et grandes écoles ; en passant par la mise en place des facilités à la création des entreprises, des unités de l'économie sociale et des unités artisanales ; jusqu'aux facilitations permettant d'assurer leur pérennisation. Il couvre également les aspects de la migration des Unités de Production Informelle vers le secteur formel.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Accroître le nombre de PMEESA viables

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	proportion des PME, unités et entreprises de l'économie sociale et artisans créées	%	2020	5	2022	16
2	taux d'accroissement des PME, unités et entreprises de l'économie sociale et artisans accompagnées	%	2020	2,9	2022	16,3

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	proportion des PME, unités et entreprises de l'économie sociale et artisans créées	
Objectif	Accroître le nombre de PMEESA viables	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	043 - PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Petites et Moyennes Entreprises	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel (DAMSI), Direction de l'Economie Sociale (DES)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	(Nombre des PME, unités et entreprises de l'économie sociale et artisans créées / Stocks des PMEESA)*100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 4,5
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 7.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 5
	Année: 2023	Valeur: 7
	Année: 2024	Valeur: 12
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Annuaire statistique, Note de Conjoncture, Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme	
Mode de collecte des données	primaire, secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective (DEPP), Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective (DEPP)	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Statistique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule Statistique	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	la fiabilités des données collectées	
Modalités d'interprétation	le sens de l'accroissement du taux des indicateurs	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	taux d'accroissement des PME, unités et entreprises de l'économie sociale et artisans accompagnés	
Objectif	Accroître le nombre de PMEESA viables	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	043 - PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME),	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Artisanat et de la Migration du Secteur Informel (DAMSI), Direction de l'Economie Sociale (DES)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	[(Nombre des PMEESA à l'année n –Nombre de PMEESA accompagnés à l'année n-1) / Nombre des PMEESA à l'année n-1] *100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 2,9
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 6.9
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 4,5
	Année: 2023	Valeur: 6,9
	Année: 2024	Valeur: 11,6
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme, Annuaire Statistique , Note de Conjoncture	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective, Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Statistique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule Statistique	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 fcfa	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	la fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	le sens d'évolution du taux	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** PROMOTION DES PME LOCALES
- ACTION 02:** PROMOTION DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE
- ACTION 03:** ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION ET A LA STRUCTURATION DES UNITES ET ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE
- ACTION 06:** PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT
- ACTION 07:** MIGRATION DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES (UPI) VERS LE SECTEUR FORMEL (TRAIN MY GENERATION)

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

PROMOTION DES PME LOCALES

Il est question pour la présente action, de mettre en place l'ensemble des facilités administratives nécessaires au développement des PME locales. Il sera également question de mener les activités de promotion en faveur des PME.

OBJECTIF 1. Assurer la pérennisation des entreprises créées

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre des PME ayant bénéficiées des mesures d'accompagnement mise en place	nb	2020	1 500	2022	2 000

ACTION 02

PROMOTION DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE

Il va s'agir dans cette action, d'inculquer aux populations la culture d'entreprendre. Nous souhaitons qu'au terme de sa mise en œuvre, que la population soit prioritairement orientée vers l'auto emploi, à travers la création d'entreprises, que vers le salariat.

Pour Y parvenir l'action envisage dans un premier temps, de densifier les structures d'incubation qui sont les lieux par excellence de la diffusion de la culture entrepreneuriale. Outre l'optimisation du fonctionnement de la Pépinière Nationale Pilote d'Edéa, l'action entend accompagner la mise en place d'au moins 500 structures privées d'incubation et au moins 100 incubateurs publics.

Le second axe de cette action va consister à aménager un cadre légal et réglementaire pour l'institutionnalisation véritable de l'apprentissage de l'entrepreneuriat pour en faire un outil puissant de l'insertion. Il sera question ici, en partenariat avec les administrations du secteur de

l'éducation, de proposer un cadre réglementaire propice à l'intégration des modules relatifs à l'entrepreneuriat dans les cursus scolaire aussi bien dans les lycées, collèges que dans les universités et grande écoles.

Le troisième axe de l'action ciblera spécifiquement les jeunes et les femmes. Bien que les deux premiers axes le fassent déjà. Il va s'agir ici d'adapter les accompagnements en tenant compte des spécificités propres à ces deux catégories.

OBJECTIF 1. Susciter une vocation d'entrepreneur auprès de toutes les couches sociales

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE		
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR	
1	Nombre d'entreprises créées ayant bénéficiées d'un accompagnement	nb	2020	12 449	2022	13 000

ACTION 03

ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION ET A LA STRUCTURATION DES UNITES ET ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE

L'objectif visé par la présente action est la création et la structuration de l'économie afin d'assurer une insertion économique décente à ses acteurs. Il faut précise ici que, les premières années de mise en œuvre du budget programme ont permis la mise en place d'une politique publique de développement de l'économie Sociale. Il n'est plus donc question de la définir à nouveau, mais plutôt de l'orienter vers l'atteinte des objectifs gouvernementaux qui sont pour ce qui est de la nouvelle stratégie nationale de développement, la promotion de l'emploi et l'insertion économique. Pour y parvenir, l'action va s'articuler autour de quatre principales activités.

La première sera consacrée à la Promotion de l'économie sociale dans les Collectivités Territoriales Décentralisées. En effet avec l'adoption de la **loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées**, l'accent est désormais mis sur l'autonomisation économique des CTD. Aussi, l'économie sociale au regard de sa contribution à cet objectif devra jouer un rôle capital. C'est donc dans cette perspective que le département ministériel entant outiller les CTD sur sa promotion pour assurer l'insertion des jeunes au niveau local.

La seconde quant à elle, sera dédiée à l'accompagnement des femmes et des jeunes à la création et à la gestion des sociétés coopératives, à travers des campagnes de sensibilisation et de formation et en divers accompagnements techniques et managériaux.

La troisième pour sa part visera le renforcement du dispositif juridique de promotion de l'économie sociale, à travers notamment des Campagnes de vulgarisation et d'appropriation du cadre normatif de l'Economie Sociale par les responsables des services centraux et déconcentrés du MINPMEESA, l'élaboration des textes sur le régime d'enregistrement des unités de l'Economie Sociale et des textes portant organisation et fonctionnement du conseil national de l'Economie Sociale.

La quatrième et dernière consistera à la mise en place du Programme National de Développement de l'Economie Sociale.

OBJECTIF 1. Promouvoir la création et la structuration des unités et entreprises de l'économie sociale

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion d'unités et d'entreprises de l'économie sociale créées et mises en place ayant bénéficié d'un accompagnement à la création	%	2020	0	2022	1 000

ACTION 06

PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT

L'objectif poursuivi par cette action est d'assurer une migration des artisans de leur état classique pour en faire de véritables unités de production artisanale qui intègrent les mécanismes et les règles de gestion des entreprises. Comme dans l'action deux, l'objectif final est l'insertion économique des acteurs. Elle se mettra en œuvre à travers trois principales activités à savoir :

- La finalisation de la mise en place et suivi du fonctionnement des Villages artisanaux qui permettra d'offrir aux artisans, des espaces de fabrication, d'exposition et de commercialisation décents ;
 - Les appuis au développement des unités de production artisanale à travers le renforcement des capacités des artisans et leurs organisations professionnelles, la mise en place d'un dispositif mutualiste de couverture de risques encourus par les artisans et les entreprises artisanales, le développement des mécanismes de commerce équitables pour les produits artisanaux et la mise en place d'un mécanisme de financement adapté à l'artisanat ;
- Le renforcement et dispositif juridique de l'artisanat avec l'élaboration des textes portant création du conseil national de l'artisanat, des textes portant organisation et fonctionnement du conseil national de l'artisanat, des textes sur la mise en place des chambres de métiers et des textes sur la mise en place de centre des ressources professionnelles

OBJECTIF 1. Accroître la migration des artisans en UPA

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'UPA mises en place	nb	2020	50	2022	100

ACTION 07

MIGRATION DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES (UPI) VERS LE SECTEUR FORMEL (TRAIN MY GENERATION)

Il est question à travers cette action, de faire migrer les UPI et les travailleurs techniques du secteur informel vers le formel afin d'assurer la pérennisation des emplois et l'insertion économique de la population. Deux principales activités constitueront l'ossature de l'action à savoir :

- L'accompagnement à la migration des UPI avec notamment la maturation du projet « *train my generation* », l'accompagnement des acteurs chargés de l'enregistrement des

artisans dans les registres communaux, le renforcement des capacités des artisans à la tenue de la comptabilité, le déploiement de l'application d'enregistrement des artisans dans les régions, l'organisation du forum sur la migration etc. ;

- La mise en place des incitations à la migration des UPI dont, la production des cartes d'artisans, l'organisation d'un Concours « Grands Prix Nationaux de la Formalisation de l'artisan » etc.

OBJECTIF 1. Promouvoir les UPI et les travailleurs techniques du secteur informel vers le formel

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion d'UPI et travailleurs techniques ayant migrés vers le secteur formel	%	2020	0	2022	5

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre des PME ayant bénéficiées des mesures d'accompagnement mise en place	
Objectif	Assurer la pérennisation des entreprises créées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	043 - PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT	
Action concernée par l'objectif	01 - PROMOTION DES PME LOCALES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Artisanat des Migration de Secteur Informel (DAMSI), Direction de l'économie Sociale (DES)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	$\left[\frac{\text{Nombre de des PME ayant bénéficiées des mesures d'accompagnement mise en place à l'année n} - \text{Nombre de des PME ayant bénéficiées des mesures d'accompagnement mise en place à l'année n-1}}{\text{Nombre de des PME ayant bénéficiées des mesures d'accompagnement mise en place à l'année n-1}} \right] * 100$	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 25
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 2000.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 27
	Année: 2023	Valeur: 30
	Année: 2024	Valeur: 35
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Annual Performance Report (APR) for year N-1, PIB internal monitoring committee report, Programme performance report	
Mode de collecte des données	méthode primaire et decondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule Statistique, Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Cellule Statistique,	
Service responsable de la synthèse des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule Statistique,	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	le sens de variation des indicateurs	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'entreprises créées ayant bénéficiées d'un accompagnement	
Objectif	Susciter une vocation d'entrepreneur auprès de toutes les couches sociales	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	043 - PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT	
Action concernée par l'objectif	02 - PROMOTION DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Artisanat et de la Migration du Secteur Informel (DAMSI), Direction de l'Economie Sociale (DES)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	$(\text{Nombre d'entreprises accompagnées à la création d'entreprises à l'année } n / \text{Nombre d'entreprises créées dans les CFCFE à l'année } n) * 100$	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 10
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 13000.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 12
	Année: 2023	Valeur: 15
	Année: 2024	Valeur: 20
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme., Annuaire Statistique, Note de conjoncture	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule des Statistiques, Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective (DEPPE)	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	variation sur le nombre de création des entreprises	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion d'unités et d'entreprises de l'économie sociale créées et mises en place ayant bénéficié d'un accompagnement à la création	
Objectif	Promouvoir la création et la structuration des unités et entreprises de l'économie sociale	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	043 - PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT	
Action concernée par l'objectif	03 - ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION ET A LA STRUCTURATION DES UNITES ET ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Economie Sociale (DES)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME), Direction de l'Artisanat et de la Migration du Secteur Informel (DAMSI)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	$(\text{Nombre d'unités et d'entreprises de l'économie sociale créées et mises en place ayant bénéficié d'un accompagnement à la création à l'année } n / \text{Nombre d'unités et d'entreprises de l'économie sociale créées et mises en place}) * 100$	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 1000.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 10
	Année: 2023	Valeur: 20
	Année: 2024	Valeur: 30
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme,	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule Statistique (CELSAT), Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective (DEPP)	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Statistique (CELSAT)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule Statistique (CELSAT)	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	variation de la proportion des unités et d'entreprises de l'économie sociale créées et mises en place ayant bénéficié d'un accompagnement à la création	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'UPA mises en place	
Objectif	Accroître la migration des artisans en UPA	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	043 - PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT	
Action concernée par l'objectif	06 - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Artisanat, de la Migration du Secteur Informel (DAMSI)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Economie Sociale (DES), Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Méthode par comptage	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 50
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 200
	Année: 2024	Valeur: 300
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de la Statistique, Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Statistique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la Statistique	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	variation du Nombre d'UPA mise en place	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion d'UPI et travailleurs techniques ayant migrés vers le secteur formel	
Objectif	Promouvoir les UPI et les travailleurs techniques du secteur informel vers le formel	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	043 - PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT	
Action concernée par l'objectif	07 - MIGRATION DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES (UPI) VERS LE SECTEUR FORMEL (TRAIN MY GENERATION)	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAMSI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DES, DPME	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	(Nombre d'UPI et de travailleurs techniques accompagnés ayant migré vers le secteur formel / Nombre d'UPI et de travailleurs techniques ayant migrés vers le secteur formel)*100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 5.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 5
	Année: 2023	Valeur: 10
	Année: 2024	Valeur: 15
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme, annuaire statistique	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule Statistique, Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Statistique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule Statistique	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	variation de la Proportion d'UPI et travailleurs techniques ayant migrés vers le secteur formel	
5) Commentaires		
RAS		

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	PROMOTION DES PME LOCALES	504 000 000	504 000 000	50 000 000	50 000 000	554 000 000	554 000 000
02	PROMOTION DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE	287 000 000	287 000 000	354 999 000	354 999 000	641 999 000	641 999 000
03	ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION ET A LA STRUCTURATION DES UNITES ET ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE	149 000 000	149 000 000	700 000 000	700 000 000	849 000 000	849 000 000
06	PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT	343 750 000	343 750 000	270 920 000	270 920 000	614 670 000	614 670 000
07	MIGRATION DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES (UPI) VERS LE SECTEUR FORMEL (TRAIN MY GENERATION)	904 595 000	904 595 000	0	0	904 595 000	904 595 000
TOTAL		2 188 345 000	2 188 345 000	1 375 919 000	1 375 919 000	3 564 264 000	3 564 264 000

7. PROGRAMME 044

**TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES
UNITES DE PRODUCTION**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MAMOUDOU BOBBO

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le présent programme s'inscrit en droite ligne avec les objectifs de la SND plus spécifiquement celui qui vise la mise en place des conditions favorables à la croissance économique et à l'accumulation de la richesse nationale et de veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation d'un pays. Sur un plan plus opérationnel il décline la contribution du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, pour l'atteinte du pilier relatif à la transformation structurelle de notre économie.

En effet, partant du constat suivant lequel le secteur des PMEESA est très peu dynamique et contribue faiblement au PIB du fait de ce qu'il est essentiellement dominé par le secteur tertiaire au détriment des secteurs secondaires et primaires véritables leviers de la croissance économique, les actions de ces programmes viseront le développement des PMEESA dans ces deux secteurs, soit à travers leur transformation totale ou partielle, soit en assurant leur modernisation. L'objectif derrière étant l'accroissement de la production locale des biens et services et par ricochet la réduction des importations.

Sa mise en œuvre se fera au travers quatre actions à savoir l'accompagnement des PMEESA des industries manufacturières ciblées, l'accompagnement des PMEESA dans le recyclage des déchets, l'accompagnement au développement des PMEESA dans les domaines de l'innovation, l'amélioration de la compétitivité des PMEESA et la mise en place des mécanismes de financement des PMEESA.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Accroître la transformation et la modernisation des PMEESA

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'accroissement de la production des PMEESA transformées et/ou modernisées	%	2020	7	2022	12
2	proportion des PMEESA transformées et /ou modernisées	%	2020	4	2022	17

PROGRAMME 044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accroissement de la production des PMEESA transformées et/ou modernisées	
Objectif	Accroître la transformation et la modernisation des PMEESA	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DES	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPME; DAMSI	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	[(Nombre des PMEESA à l'année n – Nombre de PMEESA accompagnées à l'année n-1) / Nombre des PMEESA à l'année n-1] *100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 5
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 10.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 7
	Année: 2023	Valeur: 10
	Année: 2024	Valeur: 15
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme,	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Statistique; Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes; des Projets et de la Prospective (DEPP)	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de Statistique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de Statistique	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	sens de variation du Taux d'accroissement de la production des PMEESA transformées et/ou modernisées	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	proportion des PMEESA transformées et /ou modernisées	
Objectif	Accroître la transformation et la modernisation des PMEESA	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DES	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPME; DAMSI	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	(Nombre des PMEESA transformées et/ou modernisées / Stocks des PMEESA)*100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 3
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 5.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 5
	Année: 2023	Valeur: 11
	Année: 2024	Valeur: 17
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme,	
Mode de collecte des données	(Nombre des PMEESA transformées et/ou modernisées / Stocks des PMEESA)*100	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule Statistique; Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes; des Projets et de la Prospection (DEPP)	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Statistique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule Statistique	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	sens de variation de la proportion des PMEESA transformées et /ou modernisées	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** ACCOMPAGNEMENT DES PMEESA DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES CIBLEES (AGRO-INDUSTRIE, ENERGIE, FORET-BOIS, NUMERIQUE, TEXTILE-CONFECTION-CUIR, MINES-METALLURGIE-SIDERURGIE, HYDROCARBURES-RAFFINAGE ET CHIMIE/PHARMACIE)
- ACTION 03:** ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DES PMEESA DANS LES DOMAINES DE L'INNOVATION
- ACTION 04:** AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PME
- ACTION 05:** MISE EN PLACE DES MECANISMES DE FINANCEMENT DES PMEESA

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

ACCOMPAGNEMENT DES PMEESA DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES CIBLEES (AGRO-INDUSTRIE, ENERGIE, FORET-BOIS, NUMERIQUE, TEXTILE-CONFECTION-CUIR, MINES-METALLURGIE-SIDERURGIE, HYDROCARBURES-RAFFINAGE ET CHIMIE/PHARMACIE)

La SND-30 a identifiés un ensemble de filières dites prioritaires notamment, agro-industrie, énergie, forêt-bois, numérique, textile-confection-cuir, mines-métallurgie-sidérurgie, hydrocarbures-raffinage et chimie/pharmacie. L'objectif de cette action sera donc d'accroître leur volume de production aussi bien en qualité qu'en quantité. L'atteinte de cet objectif se fera à travers :

- La promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et de la biomasse par les PMEESA ;
- L'appui à l'amélioration de la production des PMEESA agricole et agroalimentaire ;
- L'appui à l'insertion des PMEESA de la transformation du bois dans les chaînes de valeur locales ;
- L'accompagnement des OES de la production cotonnière ;
- Les appuis à l'amélioration de la production et de la transformation du coton en fibre de coton par les PMEESA ;
- Le développement des PMEESA de la filière textile-confection-cuir ;
- L'amélioration de l'encadrement des artisans des filières de l'or, du calcaire et des minéraux précieux (diamant, saphir, corindon etc.) ;
- L'amélioration de l'encadrement et de la production des PMEESA de la filière chimie pharmacie ;
- L'accompagnement des PMEESA du segment de la filière intégrée hydrocarbures-raffinage qui produisent les des matériaux chimiques de base nécessaires à la diversification de l'industrie chimique vers la plasturgie, la chimie de spécialités et de formulation, la cosmétique

et la pharmacie) en produits chimiques de base ;

Le Développement dans le cadre des filières intégrées d'huile de palme et le caoutchouc, des PMEESA des segments permettant d'alimenter en produits de base les industries cosmétiques et l'oléo chimie (« chimie verte »).

OBJECTIF 1. Accroître la production des PMEESA des industries manufacturières ciblées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	taux d'accroissement de Production des PMEESA des industries manufacturières ciblées	%	2020	0	2022	10

ACTION 03

ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DES PMEESA DANS LES DOMAINES DE L'INNOVATION

A travers cette action le MINPMEESA entend, à son niveau, œuvrer pour l'émergence des entreprises dans des domaines hautement sensibles et pointus et qui pourraient être des capitaines de notre marche vers l'industrialisation. Un accent particulier sera mis sur les domaines technologiques qui présentent une grande opportunité pour nos entrepreneurs. Bien que tous les secteurs à forte valeur d'innovation soient concernés. Les activités ci-après sont envisagées :

- Développement des PMEESA des domaines Technologique et du numérique ;
- Développement des PMEESA du domaine des Technologies de pointe pour les applications industrielles ;
- Développement des PMEESA du domaine des Technologies de la santé.

OBJECTIF 1. Développer les PMEESA dans les secteurs innovants pour en faire des champions nationaux

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombres PMEESA accompagnés pour en faire des champions nationaux	nb	2020	0	2022	75

ACTION 04

AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PME

A travers cette action le MINPMEESA entend promouvoir l'émergence des PMEESA suffisamment compétitives capables d'alimenter le marché national et international. Les activités ci-après seront menées :

- Accompagnement Technique non financier des PME ;
- Appui au développement du secteur privé ;
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de la RSE ;
- Amélioration de la qualité des produits des PMEESA ;
- Développement de la compétitivité dans les filières et chaîne de valeurs

OBJECTIF 1. Améliorer la compétitivité des PME au Cameroun

PROGRAMME 044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 taux d'accroissement du Chiffre d'affaires des PME accompagnées	%	2020	70	2022	75

ACTION 05

MISE EN PLACE DES MECANISMES DE FINANCEMENT DES PMEESA

L'industrialisation ne saurait être possible sans la mise en place des mécanismes de financements adaptés aux problèmes des acteurs. C'est pour apporter une solution à cette problématique que nous avons entrepris d'intégrer cette action dans notre cadre cartographique de programme. L'objectif visé est d'accroître l'offre en financement des PMEESA à travers le développement des mécanismes de financements innovants et l'intermédiation financière avec les différents partenaires financiers. Pour y parvenir, les activités ci-après sont programmées :

- Accroissement de l'offre en financement des PMEESA ;
- Mettre en place un programme d'assistance à la mobilisation des financements internationaux auprès des PTF par le secteur privé intégrant en particulier l'exigence de la préparation des projets bancables et des business plans crédibles.

OBJECTIF 1. Accroître le volume de crédits aux PMEESA

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux d'accroissement des offres en financement des PMEESA	%	2020	0	2022	15

PROGRAMME 044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	taux d'accroissement de Production des PMEESA des industries manufacturières ciblées	
Objectif	Accroître la production des PMEESA des industries manufacturières ciblées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION	
Action concernée par l'objectif	01 - ACCOMPAGNEMENT DES PMEESA DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES CIBLEES (AGRO-INDUSTRIE, ENERGIE, FORET-BOIS, NUMERIQUE, TEXTILE-CONFECTION-CUIR, MINES-METALLURGIE-SIDERURGIE, HYDROCARBURES-RAFFINAGE ET CHIMIE/PHARMACIE)	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPME	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DES, DAMSI	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	[(Production des PMEESA des industries manufacturières ciblées accompagnées à l'année n – Production des PMEESA des industries manufacturières ciblées accompagnées à l'année n-1)/ Production des PMEESA des industries manufacturières ciblées accompagnées à l'année n-1]*100	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 10.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 10
	Année: 2023	Valeur: 12
	Année: 2024	Valeur: 15
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme, annuaire statistique	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule Statistique, Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Statistique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule Statistique	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	sens de variation du taux d'accroissement de Production des PMEESA des industries manufacturières ciblées	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportions de PMEESA accompagnées dans le processus de recyclage des déchets	
Objectif	Développer l'industrie locale de transformation des déchets	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION	
Action concernée par l'objectif	02 - ACCOMPAGNEMENT DES PMEESA DANS LE RECYCLAGE DES DECHETS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPME	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DES, DAMSI	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	(Nombre de PMEESA accompagnés dans le processus de recyclage des déchets / Stocks de PMEESA opérant dans le processus de recyclage des déchets)*100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 75.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 15
	Année: 2023	Valeur: 20
	Année: 2024	Valeur: 30
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de la Statistique, Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Statistique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la Statistique	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	sens de la variation de la Proportions de PMEESA accompagnées dans le processus de recyclage des déchets	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombres PMEESA accompagnés pour en faire des champions nationaux	
Objectif	Développer les PMEESA dans les secteurs innovants pour en faire des champions nationaux	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION	
Action concernée par l'objectif	03 - ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DES PMEESA DANS LES DOMAINES DE L'INNOVATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPME	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DES, DAMSI	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	addition numérique	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 75.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 150
	Année: 2023	Valeur: 225
	Année: 2024	Valeur: 450
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule Statistique, Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes , des Projets et de la Prospective	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Statistique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule Statistique	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	variation du Nombres PMEESA accompagnés pour en faire des champions nationaux	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	taux d'accroissement du Chiffre d'affaires des PME accompagnées	
Objectif	Améliorer la compétitivité des PME au Cameroun	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION	
Action concernée par l'objectif	04 - AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Compétitivité	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPME, DAMSI, DES	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	méthode primaire et secondaire	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 70
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 75.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 80
	Année: 2023	Valeur: 85
	Année: 2024	Valeur: 90
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme	
Mode de collecte des données	(Nombre de PMEESA accompagnées dans le processus de normalisation respectant les normes/ Nombre de PMEESA accompagnées dans le processus de normalisation) *100	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule Statistique, Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Statistique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule Statistique	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 F CFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	sens de variation du taux d'accroissement du Chiffre d'affaires des PME accompagnées	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accroissement des offres en financement des PMEESA	
Objectif	Accroître le volume de crédits aux PMEESA	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION	
Action concernée par l'objectif	05 - MISE EN PLACE DES MECANISMES DE FINANCEMENT DES PMESSA	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DEPP	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DICOOP, DAG; DAJ; DAMSI, DES, DPME	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	[(Volume de crédits accordés par les PTF en faveur des PMEESA à l'année n - Volume de crédits accordés par les PTF en faveur des PMEESA à l'année n-1)/ Volume de crédits accordés par les PTF en faveur des PMEESA à l'année n-1]*100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 15
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 15.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 17
	Année: 2023	Valeur: 22
	Année: 2024	Valeur: 25
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel des performances (RAP) de l'année N-1, rapport du comité interne de suivi du BIP, Rapport de performance du programme	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de la Statistique, Cellule du Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Statistique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la Statistique	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	fiabilité des données	
Modalités d'interprétation	variation du Taux d'accroissement des offres en financement des PMEESA	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 044 - TRANSFORMATION ET MODERNISATION DES UNITES DE PRODUCTION
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	ACCOMPAGNEMENT DES PMEESA DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES CIBLEES (AGRO-INDUSTRIE, ENERGIE, FORET-BOIS, NUMERIQUE, TEXTILE-CONFECTION-CUIR, MINES-METALLURGIE-SIDERURGIE, HYDROCARBURES-RAFFINAGE ET CHIMIE/PHARMACIE)	89 000 000	89 000 000	981 514 667	981 514 667	1 070 514 667	1 070 514 667
03	ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DES PMEESA DANS LES DOMAINES DE L'INNOVATION	25 000 000	25 000 000	0	0	25 000 000	25 000 000
04	AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PME	105 000 000	105 000 000	244 783 000	244 783 000	349 783 000	349 783 000
05	MISE EN PLACE DES MECANISMES DE FINANCEMENT DES PMEESA	771 400 000	771 400 000	0	0	771 400 000	771 400 000
TOTAL		990 400 000	990 400 000	1 226 297 667	1 226 297 667	2 216 697 667	2 216 697 667

8. PROGRAMME 167

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU
MINISTERE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

JOSEPH TCHANA

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'entrée en vigueur depuis le mois de janvier 2013 du Nouveau Régime Financier de l'Etat consacre la mise en œuvre du budget programme dans la gestion des dépenses publiques et appelle le renforcement des ressources tant humaines que matérielles pour assurer la réalisation des objectifs de la stratégie du MINPMEESA. Il est question dans ce programme, de créer des conditions en vue de permettre l'émergence des rendements optimum des personnels du MINPMEESA.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer la mise en œuvre optimale des Programmes du Ministère

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du ministère	%	2021	86	2022	100

PROGRAMME 167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du ministère
Objectif	Assurer la mise en œuvre optimale des Programmes du Ministère
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Direction des Affaires Générales (DAG), la Division des Etudes, des Projets et de la Prospective (DEPP), la Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel (DAMSI), la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME), la Direction de l'Economie Sociale (DES), la Division des Affaires juridiques (DAJ), la Division de la Coopération et du Partenariat (DICOOP)
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Numérique
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Exploitation des données secondaires collectées auprès des Délégués régionaux et départementaux, de la Direction l'Economie Sociale et celle de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel et auprès des Organisations de l'Economie Sociale et des artisans
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2017 Valeur: 86
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022 Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022 Valeur: 90
	Année: 2023 Valeur: 100
	Année: 2024 Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Les rapports des Délégués régionaux et départementaux, des services centraux et des services rattachés
Mode de collecte des données	Exploitation des données secondaires collectées auprès des Délégués régionaux et départementaux, de la Direction l'Economie Sociale et celle de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel et auprès des Organisations de l'Economie Sociale et des artisans
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule des Statistiques (CELSTAT) + Direction technique
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes des Projets et de la Prospective (DEPP)
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques (CELSTAT)
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques (CELSTAT)
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 F CFA
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	Aucune
Modalités d'interprétation	L'appréciation de l'évolution de l'indicateur
5) Commentaires	
RAS	

— RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** CADRE DE TRAVAIL
- ACTION 02:** PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE
- ACTION 03:** SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES
- ACTION 04:** GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 05:** CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES
- ACTION 06:** CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE
- ACTION 07:** COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES
- ACTION 08:** RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS
- ACTION 09:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

— 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

— 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

CADRE DE TRAVAIL

L'organisation mise en place pour atteindre les résultats commence par le recensement de tous les postes de travail, du matériel, du mobilier de bureau et des besoins par poste. Une programmation est faite en collaboration avec les responsables de programmes, les directions techniques et les services déconcentrés. Celle-ci a pour but de prioriser les dotations en équipements, les réhabilitations et les constructions des édifices abritant les structures.

OBJECTIF 1. Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	%	2020	55	2022	65

ACTION 02

PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE

Ces activités seront mises en œuvre au sein du comité PPBS en collaboration avec les administrations partenaires (MINEPAT et MINFI). Il sera question ici de produire dans les délais les documents exigibles (CDMT, RRP, PPA, RAP, etc.), les documents produits permettront d'optimiser la qualité de la dépense publique au MINPMEESA.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense

PROGRAMME 167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	nb	2021	8	2022	8

ACTION 03**SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES**

La mise en oeuvre des activités passe par la création d'un comité composé des responsables des directions techniques et ceux de l'Institut National de la Statistique. Un dispositif est déjà créé en collaboration avec les services déconcentrés du MINPMEESA pour faciliter la circulation des données des sources vers les coordonateurs de programmes et les directions techniques, avec pour objectif de produire des bulletins d'informations statistiques, des notes de conjonctures ainsi que des annuaires statistiques.

OBJECTIF 1. Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	%	2020	50	2022	60

ACTION 04**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Il s'agit de pourvoir en personnels compétents tous les postes disponibles et de poursuivre le développement des Ressources Humaines conformément aux recommandations de l'étude sur l'évaluation des besoins en renforcement des capacités au MINPMEESA.

OBJECTIF 1. Amélioration des performances des personnels du MINPMEESA

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	%	2021	30	2022	50

ACTION 05**CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES**

Il va s'agir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente action de mettre en place des mécanismes visant à optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du MINPMEESA. Pour ce faire il est envisagé l'élaboration des outils d'harmonisation des procédures de production, de circulation et d'évaluation des documents dans les différentes structures du département ministériel.

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de structures contrôlées et auditées par an	nb	2021	0	2022	20

ACTION 06**CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE**

La présente action regroupe l'ensemble des activités d'assistance et de conseil juridique au département ministériel aussi bien au niveau de la défense de ses intérêts que dans la production des normes juridiques qui encadrent les domaines des PMEESA.

OBJECTIF 1. Assurer l'accès des textes sur les PMEESA aux personnels

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre des recueils produits	nb	2021	20	2022	100

ACTION 07**COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES**

Vulgariser et faire connaître les activités menées par le MINPMEESA pour accroître la visibilité des actions qui sont menées en faveur de sa cible par une bonne couverture médiatique.

OBJECTIF 1. Accroître la visibilité des actions menées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	nb	2021	16	2022	20

ACTION 08**RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS**

Il va s'agir dans cette action d'assurer un meilleur archivage des documents produits ou entrants dans le département ministériel. Il faudra également finaliser avec le manuel de procédures internes au département ministériel de même que le guide de l'utilisateur afin de lui permettre de mieux s'orienter dans le suivi de ses dossiers.

OBJECTIF 1. Améliorer la gestion des ressources documentaires et information d'accueil

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des structures du ministère disposant d'un mécanisme fonctionnel pour archivage des documents et informations	%	2021	70	2022	100

ACTION 09**COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES**

Coordonner et suivre les activités au MINPMEESA à travers la mise sur pied d'un dispositif de suivi/évaluation des tâches, des activités et des actions de chaque programme. On procédera par la désignation des responsables d'activités et d'actions. Ceux-ci seront chargés à leur niveau de mettre en place une organisation interne pour optimiser l'atteinte des objectifs du programme. Il s'agira également ici de mettre en place la stratégie ministérielle de lutte contre la corruption.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	nb	2021	3	2022	8

PROGRAMME 167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	
Objectif	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE	
Action concernée par l'objectif	01 - CADRE DE TRAVAIL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction des Affaires Générales (DAG)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Le Secrétariat Général (SG), la Division des Etudes, des Projets et de la Prospective (DEPP), la Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel (DAMSI), la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME), la Direction de l'Economie Sociale (DES), la Division des Affaires juridiques (DAJ), la Division de la Coopération et du Partenariat (DICOOP)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Numérique	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de bureaux équipés en matériel informatique et mobilier de bureau / le nombre total de bureau	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 55
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 65.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 65
	Année: 2023	Valeur: 70
	Année: 2024	Valeur: 75
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les rapports des services centraux, déconcentrés et des structures rattachées	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule des Statistiques (CELSTAT) + Direction technique + service déconcentrés	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes des Projets et de la Prospective (DEPP)	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques (CELSTAT)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques (CELSTAT)	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Aucune	
Modalités d'interprétation	L'appréciation de l'évolution de l'indicateur	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'extrants de la chaine PPBS produits annuellement dans les délais	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE	
Action concernée par l'objectif	02 - PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction des Affaires Générales (DAG)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Le Secrétariat Général (SG), la Division des Etudes, des Projets et de la Prospective (DEPP), la Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel (DAMSI), la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME), la Direction de l'Economie Sociale (DES), la Division des Affaires juridiques (DAJ), la Division de la Coopération et du Partenariat (DICOOP)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Numérique	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	somme des rapports sanctionnant tout le processus de la chaine PPBS	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 8
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 8.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 8
	Année: 2023	Valeur: 8
	Année: 2024	Valeur: 8
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les rapports des structures techniques, des services déconcentrés et des structures rattachées)	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule des Statistiques (CELSTAT) + Direction technique	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes des Projets et de la Prospective (DEPP)	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques (CELSTAT)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques (CELSTAT)	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Aucune	
Modalités d'interprétation	L'appréciation de l'évolution de l'indicateur	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	
Objectif	Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE	
Action concernée par l'objectif	03 - SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction des Affaires Générales (DAG)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Le Secrétariat Général (SG), la Division des Etudes, des Projets et de la Prospective (DEPP), la Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel (DAMSI), la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME), la Direction de l'Economie Sociale (DES), la Division des Affaires juridiques (DAJ), la Division de la Coopération et du Partenariat (DICOOP)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Numérique	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Exploitation de données de la Cellule Statistique	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 50
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 60
	Année: 2023	Valeur: 65
	Année: 2024	Valeur: 68
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les rapports de Cellule Statistique	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule des Statistiques (CELSTAT) + Direction technique	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes des Projets et de la Prospective (DEPP)	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques (CELSTAT)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques (CELSTAT)	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Aucune	
Modalités d'interprétation	L'appréciation de l'évolution de l'indicateur	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	
Objectif	Amélioration des performances des personnels du MINPMEESA	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE	
Action concernée par l'objectif	04 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction des Affaires Générales (DAG)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Le Secrétariat Général (SG), la Division des Etudes, des Projets et de la Prospective (DEPP), la Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel (DAMSI), la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME), la Direction de l'Economie Sociale (DES), la Division des Affaires juridiques (DAJ), la Division de la Coopération et du Partenariat (DICOOP)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Numérique	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Exploitation de données du Service des Formations et des Stages et des Services Déconcentrés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 30
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50
	Année: 2023	Valeur: 55
	Année: 2024	Valeur: 60
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les rapports du Service des Formations et des Stages et des Services Déconcentrés	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule des Statistiques (CELSTAT) + Direction technique	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes des Projets et de la Prospective (DEPP)	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques (CELSTAT)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques (CELSTAT)	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Aucune	
Modalités d'interprétation	L'appréciation de l'évolution de l'indicateur	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de structures contrôlées et auditées par an	
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE	
Action concernée par l'objectif	05 - CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Inspection Générale	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générales, Cellule de Suivi	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Numérique	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Comptage	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 2
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 20.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 15
	Année: 2023	Valeur: 20
	Année: 2024	Valeur: 25
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport Inspection - Cellule de Suivi	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de suivi, Inspection des services	
Vérification/ Validation des données	Inspection Générale	
Service responsable de la synthèse des données	Inspection Générale	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de suivi	
Coût de collecte et d'analyse	20 000 0000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Aucune	
Modalités d'interprétation	L'appréciation de l'évolution de l'indicateur	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre des recueils produits	
Objectif	Assurer l'accès des textes sur les PMEESA aux personnels	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE	
Action concernée par l'objectif	06 - CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division des Affaires Juridique (DAJ)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générales (DAG)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Numérique	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Comptage des rapports	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 20
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 120
	Année: 2024	Valeur: 130
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport Direction des Affaires Juridiques	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Division des Affaires juridiques	
Vérification/ Validation des données	SG	
Service responsable de la synthèse des données	Division des Affaires juridiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Division des Affaires juridiques	
Coût de collecte et d'analyse	25 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Aucune	
Modalités d'interprétation	L'appréciation de l'évolution de l'indicateur	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE	
Action concernée par l'objectif	07 - COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Communication	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPME, DES, DAMSI, DEPP, DICOOP, DAJ, DAG, Cabinet du Ministre, Secrétariat Général	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	données quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	addition numérique	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 16
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 20.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 20
	Année: 2023	Valeur: 25
	Année: 2024	Valeur: 30
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activités des structures techniques	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule des Statistiques, Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes, des Projets et de la Prospection	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	fiabilité des donnée	
Modalités d'interprétation	Variation du Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des structures du ministère disposant d'un mécanisme fonctionnel pour archivage des documents et informations	
Objectif	Améliorer la gestion des ressources documentaires et information d'accueil	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE	
Action concernée par l'objectif	08 - RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SDACL, Services des Archives	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Tous les autres services	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	numérique	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de services du ministère disposant d'un mécanisme fonctionnel pour archivage des documents et informations sur le nombre total des structures	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 50
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Cellule des Statistiques (CELSTAT)	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule des Statistiques (CELSTAT)	
Vérification/ Validation des données	Division des Etudes des Projets et de la Prospective (DEPP)	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques (CELSTAT)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques (CELSTAT)	
Coût de collecte et d'analyse	25 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Aucune	
Modalités d'interprétation	L'appréciation de l'évolution de l'indicateur	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	
Objectif	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	167 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE	
Action concernée par l'objectif	09 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Le Secrétariat Général (SG), la Division des Etudes, des Projets et de la Prospective (DEPP), la Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel (DAMSI), la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME), la Direction de l'Economie Sociale (DES), la Division des Affaires juridiques (DAJ), la Division de la Coopération et du Partenariat (DICOOP)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Numérique	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	comptage	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 3
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 8.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 8
	Année: 2023	Valeur: 8
	Année: 2024	Valeur: 8
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Cellule de Suivi	
Mode de collecte des données	méthode primaire et secondaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	SG	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de Suivi	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de Suivi	
Coût de collecte et d'analyse	17 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Aucune	
Modalités d'interprétation	L'appréciation de l'évolution de l'indicateur	
5) Commentaires		
RAS		

■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	CADRE DE TRAVAIL	34 500 000	34 500 000	913 822 000	738 220 000	948 322 000	772 720 000
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE	99 400 000	99 400 000	0	0	99 400 000	99 400 000
03	SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES	155 000 000	155 000 000	55 861 000	55 861 000	210 861 000	210 861 000
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	619 000 000	619 000 000	0	0	619 000 000	619 000 000
05	CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	100 000 000	100 000 000	0	0	100 000 000	100 000 000
06	CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	59 000 000	59 000 000	0	0	59 000 000	59 000 000
07	COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	71 250 000	71 250 000	0	0	71 250 000	71 250 000
08	RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS	121 000 000	121 000 000	0	0	121 000 000	121 000 000
09	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	3 199 105 000	3 199 105 000	0	0	3 199 105 000	3 199 105 000
TOTAL		4 458 255 000	4 458 255 000	969 683 000	794 081 000	5 427 938 000	5 252 336 000